LE VRAI INTERÊT DES PRINCES CHRETIENS,

Oppoſé aux faux interêts, qui ont été depuis peu mis en lumiére.

TRAITE'

Qui repreſente au vrai l'Interêt que les Princes Chrêtiens, ont à s'oppoſer aux pretentions d'un Roi Ambitieux, qui voudroit s'aſſujettir tous les Etats de l'Europe.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

Imprimé à Strasbourg,
Par JEAN MARLORAT Imprimeur ordinaire de la Cité, 1686.

AVIS AU LECTEUR.

C'Est une choſe inconteſtable, qu'un Prince ne peut devenir grand, ni êtendre les bornes de ſa domination, que par la ruïne & au préjudice de ſes voiſins: C'eſt par la ruïne des Aſſyriens que les Perſes, ont agrandi leur Empire. Alexandre n'a êtendu les

bornes du ſien, que par la deſtruction de celui des Perſes ; ni les Romains le leur, qu'en ruinant celui d'Alexandre & de ſes Succeſſeurs. C'eſt par cette même voye que la France a étendu ſes bornes, en uſurpant les Etats du Roi d'Eſpagne & des Princes de l'Empire qui ſont ſes voiſins.

Les Princes Ambitieux ne pouvans être retenus par la Loi de Dieu, qui defend tres expreſſement de prendre le bien d'autrui & de repandre le ſang humain,

main, avec des menaces tres épouvantables de ſes jugemens, contre tous ceux qui en uſeront de la ſorte. Ceux qui ſe mêlent d'ecrire de l'Interêt des Princes, doivent s'ils ont la crainte de Dieu, lors qu'ils voyent qu'un Prince s'êleve par trop, & uſurpe ſur ſes voiſins, advertir les autres Princes de ce qu'ils ont a faire, pour prevenir les malheurs, qui les menacent, & leur decouvrir les moyens pour conſerver à eux & a leur poſterité, les Etats que

Dieu leur a donné. Et non pas leur proposer pour modele de leur conduite un Prince, qui presente la raison & ne la fait jamais; qui romp les Traités de paix, qu'il a fait avec les autres Princes, presque aussi tôt qu'ils ont été jurés & publiés, & ne fait point difficulté de violer sa parole Royale, lors qu'il espere qu'en la violant il en tirera de l'advantage; Un Prince qui usurpe injustement le bien d'autrui, qui établit des Cours Superieures ou il est

juge

juge & partie, ou il fait appeler les Princes Etrangers, pour ravir leurs Etats; un Prince qui n'épargne rien pour troubler la paix & le repos de la Chrêtienté, qui seme par tout la Pomme de discorde, & tâche par toute sorte de voyes illicites, de corrompre les Ministres des autres Princes, & les porter a trahir leurs Maîtres, & vendre leur Patrie; Un Prince a qui son ambition, a fait rêpandre le sang presque d'un million d'hommes; Un Prince

enfin qui a fait des Alliances avec les infideles & les a portés a faire la guerre contre les Chrêtiens, lui qui se dit tres-Chrêtien & fils aîné de l'Eglise. Imiter un tel Prince cét authoriser toute sorte d'injustices & de violences, approuver les crimes, troubler le repos de tous les Etats, & enseigner aux Princes a violer impunement les Loix divines & humaines. L'Autheur de ce Traité, s'achant que les plus grands Monarques du Monde, sont aussi bien assu-

assujettis a la Loy de Dieu que le moindre de leurs sujets, prend une autre route dans son ouvrage. Il montre aux Princes les moyens, pour entretenir la paix de la Chrêtienté, en s'unissant contre celui qui la trouble. Il leur découvre les ruses & les artifices de leur ennemi commun, ses pretentions sans fondement sur les Etats du Roi d'Espagne & sur l'Empire, les voyes qu'il prend pour monter sur le thrône de la Monarchie Universelle de la Chrêtienté.

L'Au-

L'Autheur fait voir encores l'Interêt, que tous les Princes Chrêtiens ont a s'oppoſer a la ſucceſſion du Daufin de France ſur l'Eſpagne. Et enfin il decouvre les moyens pour rendre inutile cette pretendue ſucceſſion, & faire que les Princes & leurs deſcendans jouiſſent paiſiblement de leurs Etats, & de leurs Couronnes.

TA-

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I.

OU l'on fait voir que l'Union des Princes est leur conservation, est que leur des Union sera suivie de leur perte. Pag. 1.

CHAPITRE II.

Ou l'on montre que la Paix de Nimegue a été la cause de tous les maux arrivés depuis a la Chrêtienté, par la division des Princes Alliés, causée par les artifices de la France. Pag. 23

CHAPITRE III.

Ou il est parlé des pretentions du Roy de France, a la Monarchie Universelle de la Chrêtienté, & comme desja il agit en Monarque Universel. Pag. 45

CHAPITRE IV.

Contenant les pretentions du Daufin de France, sur les Royaumes & Etats du Roi d'Espagne, auquel il pretend de succeder, & les raisons sur lesquelles on fonde cette succession. Pag. 56

CHA

CHAPITRE V.

Les soins que le Roi de France prend pour faire que le Daufin jouisse de cette succession & les moyens qu'il a employé & employe pour cela. Pag. 66

CHAPITRE VI.

Contenant l'interêt que les Espagnols, l'Empereur, le Pape, les Princes d'Italie, & les Princes & Villes de l'Empire ont a s'opposer a cette pretendue succession, avec les pretentions du Roi de France sur l'Empire. Pag. 101

CHAPITRE VII.

L'Interêt que les Hollandois, les Anglois, les Suisses, le Portugal, la Pologne, la Suede & le Dannemarc, ont a s'opposer de cette succession. Pag. 134

CHAPITRE VIII.

Les moyens pour empecher cette pretendue succession, qui seroit funeste a toute la Chrêtienté & la ruine entiere de ses Princes, avec la justice de la cause des Princes en s'opposant de toutes leurs forces a cette pretendue succession. Pag. 165

LE VERITABLE INTEREST DES PRINCES CHRESTIENS,

Opposé aux faux l'Interêts qu'on a mis depuis peu en lumiere.

CHAPITRE I.

Où l'on fait voir que l'Union des Princes est leur conservation, & que leur d'esunion sera suivie de leur perte.

LOrs qu'un Prince s'éleve par trop, & se rend formidable a ses voisins, la Politique veut que les autres Princes se li-

L'Union des Princes est leur conservation.

guent ensemble, pour l'abaisser, ou du moins pour empêcher, qu'il ne devienne plus grand. Pour justifier cette Verité, il n'est pas necessaire d'aller foüiller dans les Histoires anciennes, le siecle passé, & celui ci nous en fournissent des exemples tres considerables. Lors que Charles V. eut gagné la bataille de Pavie, contre François I. & qu'il eut fait ce Prince son prisonnier de guerre, Le Pape, le Roy d' Angleterre Henri VIII., les Ventiens, le Duc de Florence & les Suisses, se liguerent avec

Ligue des Princes contre Charles V.

la

la France pour la delivrance de ce Roy captif, & pour empecher que Charles V., ne s'emparat d'une partie de la France, & du reſte de l'Italie: l'Hiſtoire remarque même que le Roy d'Angleterre en uſa genereuſement envers la France: car bien qu'il fut auparavant en guerre avec François I., qui lui detenoit la Guienne & la Normandie, que les François avoient enlevé a ſes predeceſſeurs, & que l'infortune de ce Roy, lui fournit un moyen tres advantageux pour recouvrer deux Provinces qui lui apar-

tenoient par toute ſorte de droit, il deſiſta de l'entrepriſe qu'il avoit formée de faire la guerre a la France, des qu'il eut apris que ſon Roy avoit été fait priſonnier; il licentia l'armée qu'il avoit faite & qui êtoit préte de s'embarquer pour deſcendre à Calais, que les Anglois tenoient encore, ſans demander aucun rembourcement des fraix; & non content de cela, il envoya marquer a la Regente de France le de plaiſir qu'il avoit de l'infortune du Roy ſon fils, & lui offrit tout ſecours d'hommes

&

& d'argent pour ſa delivrance. En quoy ce Prince a donné une belle leçon a tous les Princes qui ſont venus depuis, qui eſt qu'il faut preferer l'interêt general a ſon interêt particulier. Et le Pape & tous ces Princes & Eſtats firent cette ligue non pour l'amour qu'ils portoient a la France, de qui ils êtoient ennemis, & avec qui ils avoient été un peu auparavant en guerre; mais ils la firent pour leur interêt propre, parce que la maiſon d'Auſtriche commençoit a leur être ſuſpecte

& a toute la Chrêtienté. & quand Ferdinand II. eut depouillé de leurs Etats, les Princes Proteſtans d'Allemagne, & ſoûmis les Villes Imperiales, battu & repouſſé le Roy de Dannemark & contraint ce Prince de ſe retirer dans ſes Etats, & faire une Paix honteuſe en abandonnant ſes Alliés, les autres Princes s'unirent enſemble pour arrêter les progrés de l'armée victorieuſe de cet Empereur, qui êtoit compoſée de ſoixante & dix mille hommes aguerris & commandés par des ſages & vaillans Generaux, ſans quoy il êtoit a

craindre qu'elle n'inondat toute la Chrêtienté, & n'en fit une Monarchie Universelle, sujette a la maison d'Austriche. Il faut remarquer que la maison d'Austriche qui alors aspiroit a la Monarchie Universelle; se servoit du pretexte d'extirper l'heresie afin que les Catholiques, ne se missent a la traverse & ne l'empechassent de venir a bout de ses desseins. Et c'est aujourd'huy le pretexte du Roy de France, qui pour endormir les Princes Cathol. travaille avec tant de soin & d'application à ruiner non

ſeulement les Proteſtans de ſon Royaume, mais auſſi ceux des autres Eſtats, ayant porté le Duc de Savoye à detruire les Proteſtans de ſon païs & baillé a ce Prince des troupes, pour perdre des ſujets, qui lui êtoient fideles & qui ſervoient de rempart a ſes Eſtats.

On ſçait encores qu'il a fait ſon poſſible pour diviſer la Suiſſe, & armer les Catholiques contre les Proteſtans, afin que quand ils ſeroient aux mains, il peut ſe jetter ſur eux & les aſſujettir plus aiſement a ſa puiſſance; mais comme

dans

dans les Cantons tant Catholiques que Proteſtans, il y a des gens ſages & prudens qui ont penetré dans le pernicieux deſſein de la France, & de couvert ſes fourberies, ils ſe ſont depuis peu, plus êtroitement unis que jamais, & ont pris une forte reſolution, de ſaſſiſter reciproquement, contre qui que ce ſoit qui les attaquera, & de defendre leur pays & celui de leurs Alliés.

Louis XIII. ſe Ligue avec Guſtave Roy de Suede contre la maiſon d'Auſtriche.

Louis XIII. Roy de France, & le Cardinal de Richelieu, qui étoit ſon premier Miniſtre penetrerent dans le deſſein

de la maiſon d'Auſtriche, & virent que le pretexte que cette maiſon prenoit de ruiner les Proteſtans, n'étoit que pour endormir les Princes Catholiques, & ſe jetter apres ſur eux, quand ils auroient detruit les Proteſtans : Et bien qu'ils fuſſent bons Catholiques, ils ne laiſſerent pas, de ſe liguer avec Guſtave Adolphe Roy de Suede, & Charles I. Roy d'Angleterre, qui étoient Proteſtans, & même pour retablir dans leurs Eſtats des Princes Proteſtans, qui en avoient été depouil-

lés

lés par un Prince Catholique. La France qui avoit un grand interêt, a empécher là grandiſſement de cette maiſon, s'obligea a fournir au Roy de Suede, dix-huit cens mille livres par an, pour les fraix de la guerre, & permit aux François d'aller ſervir ſous ce Prince. L'Angleterre luy envoya ſept mille hommes, nourris & entretenus a ſes depans. Le Dannemarc luy bailla ſes Alliés, & les Vielles haines qui étoient entre ces deux couronnes, ni leurs interêts particuliers ne

porterent point le Roy de Dannemarc a troubler les victoires, ni a s'opposer aux progres que Gustave faisoit en Allemagne ; ce Prince regardoit cela comme un bien general, & dont même il pouvoit tirer de l'adventage. Et la Pologne qui êtoit en guerre avec la Suede, fit paix avec Gustave, afin qu'il peut secourir les Princes Protestans injustement depoüillés, & abaisser la maison d'Austriche qui luy êtoit suspecte, & a toute la Chrêtienté. Les Hollandois promirent d'entretenir la guerre

re contre l'Eſpagne, pour faire diverſion & empêcher qu'elle n'employat toutes ſes forces au ſecours de l'Empereur.

Ce fut alors que la France rentra dans ſes veritables interêts, car ſi elle eut fouffert la ruine entiere des Princes Proteſtans, il êtoit a craindre que cette armée, qui étoit ſi puiſſante, & enflée de tant de Victoires, qu'elle avoit remporté, de tant de places qu'elle avoit priſes, & de tant de Provinces qu'elle avoit ſubjuguées, ne ſe jettât apres ſur la France, que l'Em-

pereur Ferdinand haiſſoit mortellement, & conſideroit comme ſa principale ennemie, & la ſeule puiſſance, qui pouvoit troubler ſes grands deſſeins, & l'empêcher de parvenir à la Monarchie Univerſelle ou ſa maiſon aſpiroit. Et la France s'étant grandement affoiblie par les guerres civiles qu'elle venoit de terminer contre les Huguenots, il êtoit a aprehender que cette grande & Victorieuſe armée ne ſe fit jour par toute la France, comme elle avoit fait par toute l'Allemagne, & n'in-

n'inondat la plus part de ſes Provinces, comme firent autrefois les Allemans ſous la conduite de Pharamond.

Puis que les Princes Chrêtiens au temps paſſé, ont fait des Ligues offenſives & diffenſives, contre la maiſon d'Auſtriche, lors qu'elle a voulu s'elever par trop, & empieter ſur les autres Princes, & que cela a heureuſement reuſſi & leur a été d'un tres grand adventage: a preſant que tous les Princes Chrêtiens voyent clairement, que la France aſpire a la Monarchie Univer-

verſelle de toute la Chrêtienté, ils doivent, s'ils cognoiſſent leur veritable interêt, a l'exemple de leurs predeceſſeurs; faire des ſemblables ligues, pour arrêter les progrés de la France, abaiſſer ſon orgueil & empecher qu'elle ne traite pas ſi mal qu'elle fait, les Princes & Eſtats ſouverains. Et ils le doivent d'autant plus faire, qu'ils voyent, s'ils ne veulent entierement fermer les yeux, que cela leur a été par le paſſé ſi adventageux; car quand Louis XIV. en l'année 1667. & 1668. eut entrepris la con-

La Triple Alliance arrête les progrés de Louis XIV.

conquete de la Flandre Eſpagnole, l'Angleterre, la Suede, & les Provinces Unies ayant fait une Triple Alliance, pour s'oppoſer a ſes deſſeins, il ſe departit de ſon entrepriſe & des droits qu'il pretendoit alors ſur ce pays, & fit la paix avec l'Eſpagne, même il rendit la Franche Comté de Bourgogne qu'il avoit uſurpeé. Et il n'y a point de doute, que ſi les Princes Alliés, euſſent inſiſté comme ils devoient le faire, à demander que la France reſtituat a l'Eſpagne, ce qu'elle avoit alors pris

ſur

ſur elle, en vertu de ſon pretendu droit de devolution, qu'elle ne l'eut fait, pour ne pas s'engager dans une guerre ſi mal entrepriſe, & contre tant d'Alliés. Et ſi aprés que le temps de la Triple Alliance fut fini, les Princes leuſſent renouvellée ; la France n'eut pas entrepris comme elle fit en l'année 1672. de faire la guerre contre les Provinces Unies; Auſſi la France voyant combien cette Triple Alliance êtoit contraire a ſes deſſeins, des que le terme de ſa durée fut fini, elle em-

Sa rupture eſt la cauſe de la guerre d'Hollande.

ploya

ploya toute ſorte d'artifices pour la rompre, elle n'eſpargna ny ſon or ni ſon argent pour en detacher le Roy d'Angleterre, envers ceux qui avoient du pouvoir ſur ſon Eſprit; elle ſe ſervit même, comme tout le monde ſcait, d'un commerce honteux, pour en venir a bout, lui envoyant pour cet effect une demoiſelle de Bretagne, belle & adroitte au poſſible, qui porta ce Prince a abandonner ſes veritables interêts, en ſe joignant a la France, pour faire la guerre conjontement, aux Provinces Unies,

Unies, & miner un pays dont la conſervation luy étoit tres advantageuſe & la perte tres dommageable. Car ſi la France ſe fut rendue maiſtreſſe de la Hollande, comme peu ſen fallut, elle n'auroit pas ſeulement diſputé à Angleterre l'Empire de la mer, mais auſſi auroit ruiné ſon commerce, qui eſt ſa plus grande richeſſe & ce qui la fait principalement ſubſiſter.

Louis XIV. prend pres de 40. ou 50. places dans une

Tous les Princes Chrêtiens ſavent encores, que le Roy de France ayant en l'année mil ſix cens ſoixante douze pris

pris sur les Provinces Unies, quarante ou cinquante places; l'Empereur, le Roy de Dannemarc, l'Espagne, & les Princes d'Allemagne s'étans Ligués contre la France, on obligea ce Roy de rendre malgré luy aux Hollandois, tout ce qu'il avoit pris sur eux, & d'abandonner toutes ces Places, même sans faire aucun siege pour les tirer d'entre ses mains. Que si apres que le Prince de Céll eut batu l'armée du Roy de France pres de Tréves, pris cette Ville & fait prisonnier de guerre le Mare-

campagne sur les Hollandois qu'il est force de rendre par l'Union des Princes.

Mareſchal de Crequi, qui aprés ſa defaite ſi étoit jetté, & aprés que l'Electeur de Brandebourg eut chaſſé les Suedois d'Allemagne & pris ſur eux la Pommeranie, les Princes Alliés fuſſent demeurés Unis, il ny a point de doute qu'on n'eut obligé ce Roy, de rendre a ſes voiſins, tout ce que la France avoit uſurpé ſur eux, depuis quarante ou cinquante ans, & qu'ils n'euſſent autant abaiſſé ce Prince qu'il s'eſt depuis élevé par ſes artifices.

CHA-

CHAPITRE II.

Ou l'on montre que la paix de Nimegue, a été la cauſe de tous les maux arrivés depuis a la Chriſtienté, par la diviſion des Princes Alliés ; cauſée par les artifices de la France.

LE Roy de France conſiderant qu'il ne pourroit pas reſiſter a tant de grands & puiſſans ennemis, que ſes armées n'eſtoient pas invincibles & apprehendant que la fortune ne luy tournât le dos, & qu'il

qu'il ne fut obligé de rendre plus qu'il n'avoit pris, il eut recours a la paix qu'il demanda avec empreſſement. Et la Ville de Nimegue qui étoit aux Eſtats d'Hollande, eſtant le lieu, ou l'on la traitoit, il ne fut pas difficile a la France, par le moyen de ſes penſionnaires, de porter les Hollandois, aquieſcer aux propoſitions qui leur étoient faites de la paix. Ils voyoient que par cette malheureuſe guerre, ils avoient été portés juſques ſur le bord de leur ruine, que leur commerce étoit interrompu,

qui

qui eſt la richeſſe & le ſoutien de leur Republique, qu'ils avoient fait des grands fraix & des grands emprunts pour entretenir leur armée, & celle de l'Empereur qui êtoit venue a leur ſecours. Que la France offroit de leur rendre Maſtric, qui étoit la ſeule place qu'elle tenoit de toutes les conquetes, quelle avoit fait ſur eux, & même de rendre à l'Eſpagne dix ou douze places, pour faire une barriere entre la France, & les Provinces Unies, qui apprehendoient ſon voiſi-

Artifices de la France pour faire la paix de Nimegue.

nage. Que son Roy ne desiroit rien tant que la paix, puis qu'il la demandoit avec instance, & qu'au fonds ils devoient étre contens, puis qu'on leur rendoit tout ce qu'on leur avoit prix. Il tascha encores de gagner, par le moyen de son or & de son argent, quelques uns de ceux qui avoient du pouvoir dans la Republique, & qui s'opposoient a cette paix, & ceux qu'il ne peut gagner par l'argent il les gagna par des promesses trompeuses, & par de belles esperances. Il n'eut pas même honte, de

de leur êcrire une lettre, par laquelle aprés avoir violé tous les traités qu'il avoit fait avec eux, & ceux de ſes predeceſſeurs, & leur avoir fait de gayeté de cœur & ſans ancun legitime ſujet une mortelle guerre, il les traite de bons amis, alliés & confederés, afin que par ces parolles douces, & trompeuſes, il les portat, a faire la paix ſeparement de leurs alliés. Aprés cela n'eſt ce pas ſe moquer de Dieu & des hommes, de dire qu'il a donné la paix a l'Europe, puis qu'il eſt conſtant, qu'il la men-

diée, & employé mille ruſes & mille artifices pour l'obtenir; & ainſi aprés avoir troublé le repos de l'Europe, cet l'Europe qui luy a donné la paix & il ne la point donnée a l'Europe comme advancent fauſſement ſes flateurs.

Ce qui porta la France a faire une paix ſeparée, eſt qu'elle voyoit que la paix ne ſe pouvoit faire avec tous les Alliés ſans rendre au Duc de Lorraine ſes Etats, & au Roy d'Eſpagne la Franche Comté de Bourgogne, & tout ce qu'elle avoit pris ſur luy depuis la

paix

paix de Munſter, mais qu'en diviſant les Alliés, il conſerveroit la plus part de ſes conquetes, & obligeroit l'Electeur de Brandebourg, & le Prince du Céll, a rendre à la Suede, ce qu'on luy avoit pris, depuis qu'elle avoit embraſſé le parti de la France.

La Hollande fait la paix ſeparée de ſes Alliés.

Mais on ne peut s'empecher de blàmer les Hollandois, d'avoir fait une Paix ſeparée, de celle de leurs Alliés; car puis que ces Princes êtoient Venus a leur ſecours & avoient pris les armes pour les retirer du triſte Etat ou la France

les avoit mis, & leur avoient fait rendre ce qu'on leur avoit pris, ils dévoient pareillement faire rendre à leurs Alliés ce qu'on leur avoit usurpé pendant la guerre. Mais je croy qu'on les trompa, par les promesses, que la France leur fit, de faire la paix, avec tous les Alliés, & qu'ils seroient les mediateurs & les maîtres des Interêts tant de leurs Alliés, que de ceux du Roy tres Chrêtien.

La France avoit sujet de demander la paix non seulement pour les raisons susdites; mais aus-

si

ſi parce que l'Angleterre ſe declaroit pour les Alliés & avoit déja fait debarquer à Oſtende, ſix a ſept mille hommes pour la deffenſe de la Flandre Eſpagnole. Auſſi dés que la France eut receu la nouvelle de la reſolution de Angleterre, elle retira à la Sourdine, les troupes & les vaiſſeaux, qu'elle avoit à Meſſine, & abandonna les Meſſinois, a qui elle avoit promis toute ſorte d'aſſiſtance, & de protection, à la merci des Eſpagnols. La France voyoit encores que l'Electeur de Brandebourg, avoit chaſ-

ſé les Suedois d'Allemagne, leur avoit enlevé toute la Pommeraine, & étoit devenu la terreur de cette nation, qui ſous le grand Guſtave étoit la terreur de toute l'Europe, qu'il étoit a craindre que ce Prince Victorieux, d'une nation ſi belliqueuſe, ne vint avec toutes ſes forces, & celles des Princes de Lunebourg, contre la France à la campagne prochaine, & ne portat la terreur, & l'effroy, par ſes Provinces, & y fit les mêmes ravages que les François avoient fait dans le pays de ce Prince

ce en l'année ſoixante & ſeize.

Le Prince d'Orange qui eſt grand Capitaine & grand Politique, & qui a encores, une grande penetration d'eſprit, s'oppoſa avec raiſon a cette paix, & dit aux Etats des Provinces Unies pour les en detourner tout ce qui ſe pouvoit dire ſur ce ſujet. Mais ſoit ou que les Hollandois ne conuſſent pas leur veritable interêt, ou qu'ils ne le vouluſſent pas cognoître, ou que las de la guerre, ils n'en puſſent plus ſupporter les fraix, firent cette malheureuſe

Le Prince d'Orange s'oppoſe avec raiſon a la Paix de Nimegue.

paix de Nimegue. J'appelle cette paix malheureuſe, parce qu'elle a été la cauſe de tous les maux qui ſont depuis arrivés a la Chrêtienté.

Cette paix a en premier lieu diviſé les Princes Alliés, & a ſemé entreux la Pomme de Diſcorde ; L'Empereur fut mal ſatisfait des Hollandois de ce qu'ils avoient fait la paix ſans luy, aprés avoir envoyé un puiſſant ſecours ; & l'Empereur apprehendant d'être abandonné des autres Princes, fit auſſi ſa paix ſans l'Electeur de Brandebourg, & le Roy de Dannemarc,

qui avot bien pris les armes contre la France, a la ſollicitation de ſa Majeſté Imperiale; & cela a fait que ces deux Princes ont été mal contans de l'Empereur & ont fait des Alliances avec la France.

En effet ſi l'Empereur n'eut pas precipitemment fait ſa paix, étant joint avec l'Eſpagne, le Roy de Dannemarc, l'Electeur de Brandebourg, & la plus part des autres Princes, d'Allemagne; il eut obligé la France, malgré qu'elle en eut eu a faire une paix advantageuſe à l'Empi-

re, & aux Princes Allies de l'Empereur.

Cette paix de Nimegue ayant diviſé les Princes Alliés, & rendu les uns mecontens des autres, la France a profité de leur diviſion, & a par cet artifice & ſes promeſſes Illuſoires advancé ſes affaires.

Si les Princes Alliés ne ſe fuſſent point des unis, mais euſſent continué la guerre contre la France comme leur interêt le vouloit, le Roy de France n'auroit peu porter les Turcs, a faire la guerre contre l'Allemagne, puis que ces infi-

de-

deles ne ſont entrés dans l'Empire & n'ont aſſiegé la Ville de Vienne, qu'a ſa ſollicitation, & ſur la promeſſe qu'il leur fit, d'attaquer l'Empire du côté du Rhin, pour faire diverſion d'armes & empecher que les Princes de l'Empire, ne peuſſent ſecourir l'Empereur. La raiſon de cela eſt, qu'ayant été honteuſement repouſſés, lors qu'ils avoient ci divant attaque l'Allemagne, ils n'auroient pas fait cette entrepriſe ſi la France n'eut promis de les aſſiſter, en cette guerre, & voyans, qu'elle eut eu

tant d'ennemis ſur les bras, contre lesquels elle auroit eu peine de ſe deffendre, s'ils ne s'êtoient pas fié, comme ils firent a ſes promeſſes.

C'eſt encores depuis la diviſion des Princes Alliés, que le Roy de France, a établi ſa Cour de Dependance, dans la Ville de Mets, ou il a fait aſſigner les Princes voiſins de la Lorraine, pour luy rendre ce qu'ils tenoient de l'ancien Royaume d'Auſtraſie; & en vertu des Arreſts de cette Cour, il a depoüillé les Princes de Montbeliard & de la petite

tite pierre de leurs Etats, le Roy de Suede, de la Duché de Deux Ponts, & l'Electeur Palatin de deux ou trois bailliages, ce qu'il n'auroit jamais entrepris, ſi les Princes ne ſe fuſſent diviſés.

Il n'auroit pas non plus enlevé a l'Empire, la Ville de Strasbourg, qui êtoit un de ſes plus forts remparts, comme il fit peu de temps aprés la paix de Nimegue, contre & au préjudice de cette paix. Il n'auroit pas pris la Ville de Luxembourg, la plus forte place du Pays Bas Eſpagnol, qu'il a aſſiegée en pleine

pleine paix ; il n'auroit pas fait querelle aux Genois de gayeté de cœur, comme toute l'Europe ſçait. Il ſe ſeroit bien gardé de parler de Regale ni d'attaquer le Saint Pere.

Si le Roy de France, n'eut par ſes artifices diviſé les Princes à Nimegue, bien loin de ruiner le Pays-Bas Eſpagnol, comme il fit l'année, quatre vingts quatre, en bruſlant en pleine paix ſes Villages, ruinant ſes moiſſons, pillant ſes beſtiaux, & mettant des contributions exceſſives, ſur le pays. On

au-

auroit au contraire ſans cette diviſion, porté la terreur & l'effroy, par toute la France, deſolé ſes Campagnes, ruiné ſes Provinces, & mis ſon pais a contribution, au moyen des grandes forces que les Alliés avoient ſur pied. Enfin les extraordinaires occupations que le Roy de France eut eu chés luy, l'auroient bien empeché, de troubler le repos de l'Angleterre, & de la Hollande, en y ſemant la diviſion, & la diſcorde comme il a fait par ſes penſionnaires, afin de perdre ces deux

Etats

Etats par eux mêmes, ne l'ayant peu faire par ses forces. L'argent qu'il a prodigué, en ces sortes de negotiations, luy auroit fait besoin pour s'en servir, a l'entretien de ses troupes, ou a fortifier des places. Et ainsi on peut dire avec asseurance & Verité, que la paix de Nimegue, est la cause de tous les maux, qui sont arrivés depuis a la Chrêtienté.

La division des Princes Chrêtiens, êtant la cause de leurs maux, & leur union la cause de leur conservation, ils doivent, s'ils sont sages

&

& veulent conſerver leurs Etats a leur poſterité, ſe reünir derechef plus fortement que jamais, & entretenir cette Union inviolable, du moins juſques a ce qu'ils auront abaiſſé la France & qu'ils l'auront obligée de rendre, ce qu'elle a injuſtement uſurpé. Autrement il eſt a craindre, que vivans dans la diſcorde, il ne les depouille les uns aprés les autres de leurs Etats, ou ne les faſſe ſes ſujets ou ſes tributaires. Par l'union & par la concorde les choſes petites deviennent grandes, & par

par la diviſion, & la diſcorde les choſes grandes s'en vont en ruine. Les Princes Chrêtiens étans unis enſemble, il ny a aucune puiſſance, qui les puiſſe detruire, ils ſe conſerveront & leurs Etats, contre tous les Princes qui voudront les uſurper, ils ſe garderont de tomber ſous la puiſſance Ottomane, & obligeront le Roy de France a laiſſer ſes voiſins en paix.

CHA-

CHAPITRE III.

Où il eſt parlé des pretentions de la France a la Monarchie univerſelle de la Chrêtienté, & comme déja il agit en Monarque Univerſel.

LE Roy de Fance, n'aſpire pas ſeulement a la Monarchie Univerſelle de la Chrêtienté; mais même desja il agit en Monarque Univerſel, puis qu'il traite les autres Princes, & Etats Chrêtiens comme s'ils êtoient ſes ſujets. Il n'eſpargne ni le Pape,

par la diviſion, & la diſcorde les choſes grandes s'en vont en ruine. Les Princes Chrêtiens étans unis enſemble, il ny a aucune puiſſance, qui les puiſſe detruire, ils ſe conſerveront & leurs Etats, contre tous les Princes qui voudront les uſurper, ils ſe garderont de tomber ſous la puiſſance Ottomane, & obligeront le Roy de France a laiſſer ſes voiſins en paix.

CHA-

CHAPITRE III.

Où il eſt parlé des pretentions de la France à la Monarchie univerſelle de la Chrêtienté, & comme déja il agit en Monarque Univerſel.

LE Roy de Fance, n'aſpire pas ſeulement a la Monarchie Univerſelle de la Chrêtienté, mais même desja il agit en Monarque Univerſel, puis qu'il traite les autres Princes, & Etats Chrêtiens comme s'ils êtoient ſes ſujets. Il n'eſpargne ni le Pape,

pe, ni l'Empereur; n'a il pas ôté au Saint Pere la Regale, qui eſt un droit dont ſes predeceſſeurs ont joui pluſieurs ſiecles, & qui leur avoit été concedé par les Rois de France predeceſſeurs de Louis XIV ? Ne lui a-t-il pas ravi ſa principale authorité, lors que par ſon Clergé, il a fait declarer que le Saint Pere nêtoit point infallible ? qu'il n'avoit point de pouvoir ſur le temporel des Rois ? Qu'il ne pouvoit pas diſpenſer leurs ſujets du ſerment de fidelité ?

Qu'il êtoit au deſſous

du

du Concile ; & ne pouroit faire aucun article de foi, ſans le conſentement de l'Egliſe ? N'a il pas aprés la paix de Nimegue, Impoſé des Loix a l'Empereur ? en ce qu'il la obligé de lui confirmer, ce qu'il a uſerpé ſur l'Empire ; au préjudice même & contre les articles de cette paix? Que n'a il pas fait au Roi d'Eſpagne ? il a aſſiegé ſes places & enlevé des Provinces entieres ſans lui declarer la guerre ? n'a il pas traité les Princes d'Allemagne & la Republique de Genes comme ſes eſclaves ? je

ne

ne dirai pas comme ſes ſujets. Un Prince n'oſe pas de ſon authorité privée dépouiller de leurs biens ſes Sujets. Et le Roy de France a de ſon authorité d'êpouillé de leurs Etats les Princes d'Allemagne, qui etoient ſes voiſins, qui eſt s'attribuer l'authorité & le pouvoir que les ſeuls maîtres ont ſur leurs Eſclaves. Et aprés avoir bombardé la Ville de Genes & lui avoir pris tous ſes vaiſſeaux, que ſa flotte avoit rencontré ſur la mer, ſans lui avoir declaré la guerre ni que cette Republique lui eut

donné aucun juſte ſujet de pleinte, il a obligé cette Ville a lui envoyer ſon Doge, & quatre de ſes principaux Senateurs pour s'humilier devant lui & lui faire des excuſes, d'avoir en couru ſa disgrace.

N'eſt ce pas traiter les Princes étrangers comme ſes ſujets que de les faire aſſigner devant une Cour qu'il a lui même établie dans une Ville de ſõRoyaume? Il oſa même condamner les Genois à une peine de cent mille eſcus par Semaine, s'ils n'obeiſſoient a ce qu'il leur commandoit, dans

le temps qu'il leur preſcrivoit. Et non content de prendre injuſtement & impunement les biens & les Etats des Princes Souverains, de leur Impoſer des Loix & de les faire paſſer ſous ſon joug ; il veut encores diſpoſer de leurs mariages : puis qu'il ne veut pas qu'ils ſe marient a ſon inſceu & ſans ſa participation ; juſques là que le Prince de Carignan de la maiſõ de Savoye, s'êtant marié bien qu'il ne fut pas ſujet de la France, le Roi vouloit caſſer le mariage qu'il avoit cõtracté avec la Princeſſe de Modene,

dene, parce ſeulement qu'il avoit été contracté a ſon inſceu; & fallut que le Duc de Savoye priat ſon couſin de ſe retirer de ſes Etats, pour ne pas attirer ſur ſoy l'indignation du Roy de France. Jamais la maiſon d'Auſtriche, lors qu'elle a été dans ſa plus grande ſplendeur, n'en a uſé ainſi, même envers les Princes qui étoient ſes ſujets.

Si le Roy de France a oſé prendre les Etats du Roy de Suede, qui ſont en Allemagne aprés tant de ſervices que la Suede lui a rendu, parce qu'ils

ſont a ſa bien ſeance, & traitér la Republique de Genes de la maniere que nous avons dit: y a-t'-il aucun Prince, ni aucun Etat qui n'ait ſujet de craindre ? veu même, qu'il n'y a point d'Etat en la Chrêtienté a qui ce Roy n'ait fait querelle de gayeté de cœur; qu'il s'en eſt pris même au Pape, ainſi que nous avons remarqué, quoy qu'il ſe diſe le Fils aiſné de l'Egliſe. Si les Princes Chrêtiens ſouffrent ſans ſe venger toutes ces inſultes, il ne faut point douter qu'avec le temps

il

il ne les depoüille les uns aprés les autres de leurs Etats ; ne les rende ſes ſujets & ſes éclaves, & enfin la riſée & la moquerit des peuples.

Le Roy de France pretend de parvenir à cette Monarchie Univetſelle de la Chrêtienté. Premierement par la ſucceſſion du Daufin en tous les Royaumes & Etats du Roy d'Eſpagne ſon oncle maternel. Secondement par ſes ruſes & artifices en faiſant des traités avec les Princes & Etats qui pourroient

traverſer ſes deſſeins, qu'il ne tiendra qu'autant qu'ils lui ſeront neceſſaires, & les rompra comme il a fait desja, par pluſieurs fois, lors qu'ils lui ſeront prejudicables. Et enfin par le moyen de ſes forces, qu'il a toûjours ſur pied, tandis que les autres Princes & Etats deſarment & s'endorment dans le ſein d'une paix fraudeleuſe, que la France a fait avec eux pour les ſurprendre. En effect ne voit on pas qu'au milieu de la paix, il entretient une armée de plus

de

de cent mille hommes, pour courir ſur le Prince qui ne voudra pas faire ce qu'il deſirera, avant qu'il ſe recognoiſſe ou qu'il puiſſe avoir du ſecours de ſes voiſins?

CHAPITRE IV.

Contenant les Pretenſions du Daufin de France, ſur les Royaumes & Etats du Roy d'Eſpagne, au qu'il il pretend de ſucceder, & les raiſons ſur leſquelles on fonde cette ſucceſſion.

QUe la France pretende a la ſucceſſion de tous les Royaumes & Etats du Roy d'Eſpagne, il n'en faut point douter: puis que le Daufin de France eſt le ſeul & unique nepueu du Roy d'Eſpagne & le fils unique de

ſa

ſa ſœur aiſnée. Or comme tous les Princes de l'Europe ſavent, le Royaume d'Eſpagne tombe en quenoüille, les filles y ſuccedent ſans contradiction au defaut des maſles. C'eſt par la que le Royaume d'Eſpagne eſt parvenu a la maiſon d'Auſtriche, aſſavoir par le mariage de Jeanne fille de Ferdinand Roy d'Eſpagne. C'eſt par ce moyen que les dix & ſept Provinces du Pays Bas ſont entrées dans cette même maiſon par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilian Archiduc d'Au-

ſtriche. Le Daufin de France ſuccedant a tous les droits de la Reyne ſa Mere par droit de repreſentation, comme parlent les Juris conſultes, il n'y a point de doute, que le Roy d'Eſpagne ſon Oncle venant a mourir ſans enfans, il ne ſoit le vrai, l'unique & legitime ſucceſſeur de tous ſes Etats. Et il eſt croyable que le Roy d'Eſpagne ne ſera pas d'une longue vie & qu'il n'aura point d'enfans : parce qu'il eſt fort valetudinaire, & que les pechés du ſon Pere, qui l'ont rendu tel, le rendent inca-

incapable d'en avoir.

Mais on dira contre cette ſucceſſion, que le Roy de France ſon Pere, & l'Infante d'Eſpagne ſa Mere, ont renoncé par leur contract de mariage a tous les droits & pretentions qu'il pouvoient avoir de preſant ou a l'advenir ſur les Royaumes & Etats du Roy d'Eſpagne, & que partant il en eſt exclus par cette renonciation. Mais le Daufin répondra que cette renonciation a été forcée pour faire le mariage, & que par le droit Romain, qui eſt obſervé tant en France

qu'en Eſpagne on eſt relevé de telles & ſemblables renonciations, & retabli dans tous ſes droits. Il rêpondra encores que ſon Pere & ſa Mere n'ont peu faire rien a ſon préjudice, ni contre les Loix de l'Eſpagne, qui veulent ſans reſtriction, ni exception, que les filles & leurs enfans ſuccedent a la Couronne au defaut des maſles, & que la fille aiſnée, & ſes enfans qui la repreſentent, ſoient preferés a la cadette & a ſes enfans. Et ainſi on ne peut dire rien de valable ni de fort contre cette ſucceſſion. Et

Et si le Roy de France pendant la vie du Roy d'Espagne son beau frere, a entrepris non obstant cette renonciation, de demander en vertu d'un pretendu droit de Devolution, diverses Provinces du Pays Bas, quoy que mal fondé, & que cette devolution n'ait lieu, que lors qu'il ny que des filles du second lict, ainsi que le Roy d'Espagne a fait voir, par sa réponse au livre intitulé les droits de la Reyne de France: que n'osera il pas entreprendre aprés la mort du Roy d'Espagne, qu'il

aura un droit inconteſtable ? Ne mettra il pas tout en œuvre, pour rendre ſon fils poſſeſſeur des Royaumes & Etats, qui lui appartiennent par toute ſorte de droit ?

Le Roy de France a encores fait voir l'année derniére 1685. qu'il ne pretendoit pas s'arreſter a cette renonciation, ni avoir exclu par ce moyen ſon fils, de cette ſucceſſion : puis que ſur le bruit qui courut que le Roy d'Eſpagne, en conſideration du mariage, de l'Electeur de Baviere, avec l'Archiducheſſe fil-

le

le aiſnée de l'Empereur, & de la ſœur puisnée du Roy d'Eſpagne, cedoit a ce Prince la Flandre Eſpagnole, le Roy de France envoya en même temps un courier expres au Marquis de Fequiere ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, afin qu'il dit au Roy d'Eſpagne & a ſes Miniſtres, que s'il cedoit la Flandre à cet Electeur, ou ſi ſeulement il lui en donnoit le Gouvernement, il rompoit la Treve & lui declaroit la guerre; il adjouta encores que cettoit au prejudice des pretentions du

du Daufin ſon fils. Il fit ſignifier la même choſe aux Etats d'Hollande par le Comte d'Avaux ſon Ambaſſadeur. Aprés cela peut on douter que le Daufin de France ne pretende ſur tous les Etats du Roy d'Eſpagne. Ceci eſt auſſi digne de remarque, que le Roy de France deffendoit au Roi d'Eſpagne, par les memoires que ſon Ambaſſadeur lui preſenta, de diſpoſer du Gouvernement du Pays Bas en faveur de l'Electeur de Baviere: qui êtoit empecher ce Prince de diſpo-

ſer

ſer de la conduite & du gouvernement de ſes Etats ſuivant ſa volonté, & ainſi il la traité, comme ſon ſujet & dependant de ſon authorité.

CHA-

CHAPITRE V.

Les ſoins que le Roy de France prend pour faire que le Daufin j'ouiſſe de cette ſucceſſion, & les moyens qu'il employe pour cela.

Le Roy de France travaille a faire avoir a ſon fils la ſucceſſion d'Eſpagne & les moyens & artifies qu'il employe.

QUi plus eſt le Roy de France travaille viſiblement depuis long temps a ôter les obſtacles, qui pourroient troubler ou empêcher cette ſucceſſion. Premierement par la Tréve de 20 ans, qu'il a fait avec l'Eſpagne, l'Empereur & la Hollande, par

par laquelle il endort ces Princes & Etats a fin qu'ils ne lui faſſent la guerre, & ne s'oppoſent a ſes pretenſions, ſous l'eſperance qu'il leur donne que pendant les vingt ans que doit durer cette Treve, il les laiſſera en paix & nentreprendra aucune choſe ſur eux. Mais s'il a violé la Paix de Nimegue, qu'il avoit ſainctement jurée, & qu'il avoit recherchée avec tant d'empreſſement, qui nous aſſeurera qu'il ne rompra point la Treve, qui eſt bien moins que la Paix?

Na-t-il pas menacé l'Eſpagne & la Hollande de la rompre, ſi ſeulement le Roy d'Eſpagne, donnoit le Gouvernement du Pays Bas à l'Electeur de Baviere? y avoit il un pretexte plus leger je ne diray pas plus ridicule, que de vouloir lier les moins du Roy d'Eſpagne, borner ſon authorité & l'empecher de diſpoſer du Gouvernement de ſes Etats? Les pretextes que la France prit pour faire la guerre aux Etats d'Hollande, & a la Republique de Genes, font voir a toute la terre qu'elle ne man-

manquera j'amais depretexte pour rompre la Treve ; car qu'eſt ce que les Hollandois avoient fait au Roi de France, pour leur faire la guerre ? ils avoient veſcu preſque juſques alors, dans une perpetuelle alliance ; il diſoit pour toute raiſon, qu'ils êtoient des ingrats & des orgueilleux, des Ingrats parce qu'ils s'êtoint oppoſés a ſes deſſeins, & l'avoient empeché qu'il ne fit la conquête de toute la Flandre Eſpagnole ? & des Orgueillieux, parce qu'ils ſe rendoient les Arbitres des Rois & ſe me-

meloient de leurs differens, en quoy disoit. Il, ils s'égalloient aux têtes couronnées. Mais les Hollandois avoient ils pas interêt d'empecher que le Roy de France ne se rendit Maître de toute la Flandre, puis qu'ayant subjugué ce Pays, il auroit dit sans doute, qu'il avoit le même droit sur la Hollande, qu'il avoit sur la Flandre. Les Hollandois êtans Alliés du Roy d'Espagne pouvoyent ils abandonner leur Allié, ni laisser prendre un Pays qui leur êtoit si voisin & qui leur ser-

Raisons pour les quelles la France a fait guerre a la Hollande.

ſervoit de rempart & de barriere ? Si le Roy de France dit que ſes predeceſſeurs Louis XIII. ſon Pere, & Henry IV. ſon ayeul, ont ſervi les Hollandois & leur ont fourni des troupes, & l'argent neceſſaire pour les entretenir, lors qu'ils étoient en guerre avec l'Eſpagne. Les Hollandois repondront avec raiſon, qu'ils en ont témoigné leur recognoiſſance, comme toute l'Europe en eſt fidele têmoin : puis qu'au prejudice de leur Religion, & de leur interêt, leurs vaiſſeaux ont aydé a pren-

prendre la Rochelle. que c'êtoit l'interêt de la France qui la faiſoit agir pour abaiſſer l'Eſpagne & faire diverſion de ſes armes. Que ſes predeceſſeurs s'y êtoient engagés par des Traités Solemnels faits entreux & leur Etat, & qu'ainſi ils ne faſoient que leur devoir & ce a quoy, ils s'êtoient volontairement obligés eux mêmes. Enfin que la recognoiſſance, comme toutes les autres vertus a ſes bornes, & parce qu'un Pere m'aura ſeruy, dois je ſouffrir que ſes enfans me detruiſent?

Se-

Secondement le Roy de France pour s'ouvrir le chemin a cette ſucceſſion a fait aux Genois la querelle dont nous avons parlé. Il voyoit que cette Republique étoit Alliée de l'Eſpagne & a l'entrée de l'Italie, & qu'etant puiſſante en argent, elle pouvoit ſervir l'Eſpagne & porter tous les Princes d'Italie a ſe joindre avec elle pour empecher, que la France ne s'emparat du Milanois, du Royaume de Naples & de la Sicile qui appartiennent a l'Eſpagne. Et par l'inſulte que la France a fait a cet-

te Republique, elle a creu intimider tous les Princes & Etats d'Italie & empecher qu'ils ne ſecourent les Eſpagnols, & troublent cette ſucceſſion, lors qu'elle arrivera. Les pretextes que le Roy de France prit lors qu'il a attaqué les Genois ſont frivoles, pour ne dire pas redicules.

Car en premier lieu, il vouloit qu'ils renonçaſſent a l'Alliance, & à la Protection d'Eſpagne, qui eſt comme ſi les loups, pour avoir paix avec les brebis, leur demandoient qu'ils n'euſ-

ſent

sent point des Bergers pour les garder, ni des chiens pour les deffendre. Il y a plus de cent ans que la Republique de Genes est sous la protection d'Espagne & il ny a point de Prince plus voisin, ny qui peut mieux la defendre, s'il y avoit bon ordre dans les Etats que le Roy d'Espagne a dans l'Italie. En second lieu le Roy de France demandoit aux Genois, qu'ils établissent le Comte de Fiesque dans ses biens & honneurs, dont il avoit été justement depoüillé depuis plus de cent qua-

rante ans, pour avoir voulu trahir sa Patrie & la livrer entre les mains des ennemis. Et y avoit il au monde une demande plus injuste, ni plus de raisonnable?

Il a aussi pour la même raison demandé aux Princes d'Allemagne ce qu'ils tiennent de l'ancien Royaume d'Austrasie, & les a depuis la paix de Nimegue fait assigner devant sa Cour de Mets, pour les intimider & empécher qu'ils ne secourent l'Espagne, & qu'ils ne se joignent a l'Empereur pour la deffendre, lors que cette succession

arrivera. Car quel droit a-le Roy de France ſur le Royaume d'Auſtraſie ? qui a été detruit il y a plus de ſept cens ans, & ſur lequel Hugues Capet ſon autheur n'a eu jamais aucun droit; & deplus les Princes qu'il a depoüillés ou leurs autheurs ont jouy plus de cinq ou ſix cens ans des Etats dont il les a injuſtement depoſſedés. Je dis injuſtement, puis que ça été par des arrêts d'une Cour qu'il a établi lui même, dont ces Princes ne relevoient point & qu'ils ne devoient point recognoître, puis qu'en en ce

faiſant ils euſſent recognu pour leur juge celuy qui êtoit leur partie formelle.

C'eſt encores pour ſe faciliter cette ſucceſſion, qu'il fait de temps en temps des nouvelles demandes aux Eſpagnols, & les oblige par les ravages qu'il fait dans leur pays, ſans leur declarer la guerre, de luy accorder ce qu'il demande, afin que quand le Roy d'Eſpagne ſera mort, ils ne s'oppoſent point a la ſucceſſion du Daufin, mais lui accordent comme ils ont fait par le paſſé, ce qu'il leur demandera.

dera. Et les Eſpognols êtans accoûtumés depuis long temps de donner au Roy de France, ce qu'il leur demande, & de lui laiſſer ce qu'il prend ſur eux, ne voyant point lors que la mort de leur Roy arrivera, une puiſſance aſſés forte pour empecher qu'ils ne tombent ſous la domination de la France, l'Empereur êtant êloigné ou occupé allieurs, ſans les pouvoir ſecourir: ils ny a point de doute, ſi les Princes Chrêtiens ny remedient de bonne heure, que les Eſpagnols ſe ſou-mettront au joug in-

ſuportable des François.

C'eſt auſſi pour faire que le Daufin jouiſſe de cette ſucceſſion que le Roy de France entretient la guerre entre l'Empereur & les Turcs, qu'il aſſiſte le Tekeli, & qu'il travaille puiſſament envers le Roy de Pologne pour le detacher des interêts de l'Empereur, & le porter comme il a fait depuis deux ans, a ne point agir contre cet ennemi commun des Chrêtiens, afin que l'Empereur ayant toutes les forces Ottomanes ſur les bras, ne puiſſe pas recouvrer, ce que ces infideles

les luy ont pris dans la Hongrie, ou qu'eſtant occupé dans la guerre contre le grand Seigneur, il ne puiſſe pas luy diſputer cette ſucceſſion. Et pour engager le Roy de Pologne dans ſes interêts, & le detourner d'aſſiſter l'Empereur en cette guerre, ſi utile au bien de la Chrêtienté : Il a donné au ſecond fils de ce Roy les Abbayes de St. Germain, & de St. Denys, qui valent deux cens mille livres de rente, & fait ſon beau-pere Duc & Pair de France, & promis a la Reine ſon Epouſe qui de ſimple de-

moiſelle Françoiſe qu'elle étoit, par la valeur de ſon mary & ſa propre vertu eſt montée ſur le Thrône de la Pologne, que venant en France, comme elle temoignoit le deſirer, de la faire traiter en Reyne : ce que le Roy de France avoit auparavant fierement refuſé, diſant qu'elle étoit née ſa ſujette. C'eſt pour la même fin, qu'il a fait ligue offenſive & deffenſive avec le Roy de Dannemarc, pour empecher le Roy de Suede de ſecourir l'Empereur contre les infideles, tenir en crainte les Hollandois,

dois, & faire que ces deux puiſſances, ne ſe joignent avec les autres Princes & Etats Chrêtiens, qui ont interêt a troubler la ſucceſſion du Daufin.

C'eſt pour cela qu'il prend tant de ſoin a diviſer l'Angleterre animant & excitant par ſes Emiſſaires, les Epiſcopaux contre les Preſbyteriens, & les Presbyteriens contre les Epiſcopaux. Et en pouſſant le Roy a établir l'exercice public de la Religion Catholique & Apoſtolique Romaine dans tous ſes Etats, & a priver ſes

ſujets de leurs libertés & de leurs Privileges, afin d'Allumer une guerre civile dans ce Royaume; comme la France fit au temps de Charles premier, que ſon Ambaſſadeur en faiſant ſemblant d'eſteindre le feu de la guerre qui s'y allumoit, par ſes Emiſſaires, il travailla de toute ſa puiſſance a l'augmenter, & a le rendre tel, qu'il ne peut de long temps s'éteindre.

Auſſi quand cet Ambaſſadeur fut de retour en France, il ſe vanta qu'en ſuivant les ordres de ſa Majeſte, il avoit al-

allumé un feu en Angleterre, qui ne s'esteindroit pas de long tems, & que de vingt ans, les Anglois ne seroient point en état, de demander aucune chose a la France. Et cette guerre civile qui fallit a perdre cet Etat & y causa des si grands changemens, y fut allumée en excitant les Episcopaux contre les Presbyteriens & les Presbyteriens contre les Episcopaux; & on porta ce poure & malheureux Prince a vouloir établir une conformité de service divin exterieur, dans tous les trois Royaumes

ce qui sembloit tres juste & tres raisonnable; & neantmoins ce fut la cause de sa perte. Ce qui doit être une leçon a Jaques second, Roy d'Angleterre son fils, a se ménager sur le fait de la Religion, qui est un point fort delicat, & dont les mescontens se servent ordinairement pour exciter des guerres civiles & troubler le repos des Etats.

C'est pour cette succession, que la France n'espargne rien, pour mettre la divisiõ & la discorde, dans les Provinces Unies, qui sont Alliées

liées de l'Eſpagne, & ſon principal ſoûtien, a cauſe de l'interêt qu'elles ont a la conſervation de la Flandre qui leur ſert de barriere comme nous avons dit. Afin que ces Provinces êtans diviſées, ne puiſſent ſecourir l'Eſpagne ni empecher que le Daufin ne jouiſſe de ſa ſucceſſion. C'eſt par ce moyen que la France empecha qu'on ne ſecourut Luxembourg en l'année 1684. qui êtant la plus conſiderable place de la Flandre Eſpagnole, faiſoit que ſa conſervation êtoit tres utile aux Provinces Unies & ſa per-

perte tres dommageable. Ces Provinces ne subsistant que par l'union & la concorde qui est entre les chefs, & les membres, qui composent ce corps, c'est par la dissension, & la discorde, que leurs ennemis y ont semée, qu'ils ont falli deux ou trois fois a les perdre. La division que la France y avoit fomentée avant que les attaquer, fut la cause de la perte de tant de Villes & de deux ou trois Provinces. Et comme on sait que les peuples des Provinces Unies ont été toû-

toûjours jaloux de leur liberté, les Emiſſaires & Eſcrivains a gages de la France, vont inſinuant ſans ceſſe, dans l'Eſprit des Magiſtrats & même du peuple, que les Princes d'Orange qui ſont les Colomnes de cet Etat, veulent s'en rendre les Souverains, pour a battre par leurs tauſſetés & impoſtures inſignes ces grands & puiſſans appuis de la Republique, pour perdre en ſuite cette Republique, qui ne s'eſt cõſervée & rendue conſiderable dans le monde, que par la valeur, fidelité, &

ſage

ſage conduite des Princes de cette maiſon.

Que n'a on pas fait pour diviſer la Ville d'Amſterdam des autres Villes, & une Province de l'autre? on n'a epargné ni or, ni argent, ni promeſſes, ni recompenſes. C'eſt une choſe qui ſaute, aux yeux, que tous les grands ſoins qu'on a employé, & qu'on employe, pour diviſer l'Angleterre & la Hollande, ne tendent uniquement, qu'a empecher que ces deux Etats, qui ſont puiſſans, n'aſſiſtent la maiſon d'Auſtriche, & ne ſervent d'obſtacle

à la

à la pretendue ſucceſſion de la France.

Enfin le Roy de France pour endormir le Pape & les Princes Catholiques, s'employe avec tant de ſoin a detruire les Huguenots de ſon Royaume. Mais le St. Pere & les Princes Catholiques, qui ſont êclairés comme luy, voyent bien que ce n'eſt pas le zele qu'il a pour la Religion Catholique, qui le fait ainſi agir, mais qu'il ſe ſert de ce moyen, pour couvrir les maux qu'il fait a la Chrêtienté. En effect quel zele ou quelle pieté peut avoir un

un Prince, qui n'a ni Foi ni Loi, & qui a passé toute sa vie dans le vice? Si le zele de la Religion le faisoit agir, auroit il assisté, comme il a fait les Protestans d'Hongrie contre l'Empereur? Auroit il fait venir le Turc dans l'Allemagne comme toute la Chrêtienté fait? auroit il enfin semé la Zizanie & la discorde dans l'Eglise? en faisant declarer à son Clergé, que le Pape n'étoit pas infaillible, & ne pouvoit faire ni établir aucun article de foy, sans le consentement de l'Eglise? Car puis que les Ca-

Catholiques qui ſont en Italie, en Eſpagne, en Allemagne, & en Pologne, ſont dans le ſentiment que le Pape eſt infaillible, & qu'il peut faire & etablir des articles de foy, même ſans le cõſentement des Conciles; n'eſt ce pas dêchirer l'Egliſe que d'y introduire des ſentimens contraires? Si le Pape n'eſt pas infallible & ne peut ſans le conſentement de l'Egliſe faire des articles de foy, que devindront tant de dogmes, que les Papes ont introduit dans l'Egliſe?

La conduite du Roy

de

de France fait voir clairement qu'il n'agit point par un veritable principe de Religion, & que bien loin qu'on le croye pour ami de la Chrêtienté & vray fils de l'Egliſe, il en eſt au contraire l'ennemi & le deſtructeur. Ennemi plus a craindre que le Turc même, parce que le Turc eſt un Ennemi decouvert & dont on ſe peut donner garde : au lieu que le Roi de France eſt un Ennemi caché & qui a ſes Etats, au milieu de la Chrêtienté. Et ce Prince n'ayant autre Religion que ſon Ambition, ni autre Pieté que

ſon

ſon interêt, tout ce qu'il fait doit être ſuſpect aux Princes Chrêtiens, qui ſans delay ſe doivent unir & s'armer contre lui, pour empecher cette pretendue ſucceſſion: autrement il eſt impoſſible, s'il ſe rend une fois maître des Etats du Roy d'Eſpagne, comme il le faira immancablement, ſi on n'y pourvoit de bonne heure, qu'il ne devienne le Monarque Univerſel de la Chrêtienté, & ne depoüille les autres Princes de leurs Etats, ou ne lès aſſujetiſſe a ſa domination & a ſa puiſſance.

Si

Si le Roy d'Eſpagne vient a mourir, comme cela peut arriver & même bien-tôt, puis-qu'il a un corps ſi fluet & ſi valetudinaire ; Les Eſpagnols êtans ſans armées, & ſe repoſans ſous le manteau trompeur de la Treve ; l'Empereur etant occupé a la guerre contre le Turc, & les autres Princes étans diviſés ou Alliés de la France, qui defendra l'Eſpagne, ou qui empechera le Daufin de ſe mettre en poſſeſſion de ſa pretendue ſucceſſion ?

La premiére choſe que le Daufin faira, ſelon

tou-

toutes les aparences, il tachera par le moyen de la Reyne d'Eſpagne, qui eſt Françoiſe & ſa Couſine Germaine, & par l'Ambaſſadeur de France, & ſes penſionnaires, de gagner & engager dans ſes interêts les Principaux d'Eſpagne & ceux qui ont plus de credit dans le Royaume, & n'eſpagnera ni or, ni argent, ni promeſſes, ni recompenſes pour en venir about. Secondement il courra en toute diligence a Madrid, qui eſt la Capitale de tout le Royaume, il laiſſera ſur la frontiere dix ou douze

Ce que fera le Daufin pour ſucceder au Roy d'Eſpagne.

mille hommes, pour tenir en bride les Places que l'Eſpagne y a, & avec une armée de ſoixante mille hommes qu'il amenera avec lui, il ſe preſentera devant Madrid, qui n'ayant point des forces ſuffiſantes pour ſe deffendre, lui ouvrira les portes. Et le Daufin s'étant rendu maître de la Capitale d'Eſpagne & ayant gagné les principaux Seigneurs, il n'aura point de peine a ſe rendre maître du reſte, mais les uns a l'enui des autres le viendront recognoître pour leur Roy.

En

En troiſiéme lieu le Daufin employera les Principaux de la Cour d'Eſpagne qu'il aura gagné de gré ou par force, pour attirer dans ſes interêts les Vice-Roys de Naples, de Sicile, & de Sardaigne, les Gouverneurs de Milan, du Pays Bas, & des autres Provinces ou Places, qui ſont tant dans l'Italie qu'allieurs, & leur faira êcrire des lettres pour les obliger à le recognoître, il leur envoyera des patentes pour les continuer dans leur gouvernement & n'épargnera aucun moyen, ni artifice

pour les gagner & les engager dans ſes Interêts.

L'Eſpagne étant contigue a la France, le Daufin s'en étant rendu le maître & le poſſeſſeur, & de tous les Royaumes & Etats qui apartiennent au Roy d'Eſpagne, la France ſera le plus grand, & le plus puiſſant Etat qui ſoit au monde; Et ſi a preſant le Roy de France fait la loy aux autres Princes & les traite comme s'ils étoient ſes ſujets, que ne faira il pas ſi on le laiſſe devenir ſi puiſſant? ne parviendra il pas a la Mo-

Monarchie universelle ou il aspire, & qui osera ou qui pourra aprés si oppoſér?

Chapitre VI.

Contenant l'interêt que les Espagnols, l'Empereur, le Pape, les Princes d'Italie, & les Princes & Villes de l'Empire ont a s'opposer a cette pretenduë succession, avec les pretentions du Roy de France sur l'Empire.

L'Interêt des Espagnols.

LEs premiers qui ont interêt, a empecher la prétenduë succession du Daufin, sont les Espagnols

gnols. Car ce leur seroit une chose honteuse, de s'assujettir aux François, qui ont été de tout temps, leurs naturels ennemis, qui les ont toûjours traversés, se sont toûjours opposés a leurs progrés & a leurs conquetes, se sont joints a leurs ennemis pour leur faire la guerre, ont favorisé & fomenté tous les soulevemens, qui sont arrivés dans leur Etat ; & n'ont rien épargné pour les perdre. Et si les François aprés avoir affoibli l'Espagne par tant de guerres, & par tant d'ennemis qu'ils

qu'ils lui ont de temps en temps ſuſcité, inſultent les Eſpagnols & leur demandent en ſe moquant d'eux, qu'eſt devenuë cette Monarchie Univerſelle ou vous aſpiriés, que ſont devenus tant de victoires, que vous remporties? Vous croyés nous faire paſſer ſous le joug, & nous aſſujettir a vôtre puiſſance, & vous êtes paſſés malgré que vous en ayés eu, ſous la nôtre. Bien loin d'étendre vos conquetes, comme vous faiſiés dans l'un & l'autre monde, vous étes en peine de conſer-

ver ce que vous tenés, & même vous ne le pourriés ſans l'aſſiſtance de vos Alliés. Que ne fairont ils pas, ſi une fois les Eſpagnols ſont aſſujettis a la France, ne ſe moqueront ils pas deux? Ne leur reprocheront ils pas leur lacheté, & ne les inſulteront ils pas dans leur miſere? Les Eſpagnols êtant un peuple libre, qui ont veſçu ſous des Rois, qui les ont traités benignement, pourront ils ſouffrir qu'on les traite en Eſclaves, qu'on les accable des tailles & d'impots, ainſi que le Roy

de

de France fait ſes naturels ſujets ? Enfin aprés qu'on les aura aſſujettis, on les privera des charges publiques & des Emplois conſiderables de l'Etat. Et les Eſpagnols ne doivent ils pas conſerver leurs libertés & leurs privileges au peril de leur ſang, & travailler de bonne heure a ſe guarentir de l'eſclavage des François ? Le traitement que le Roy de France fait a ſes propres ſujets doit faire apprehander aux Eſpagnols, une domination ſi tyrannique & ſi inſuportable ?

Aprés les Eſpagnols, il ny a perſonne qui ait, plus d'interêt de s'oppoſer a cette ſucceſſion, que l'Empereur : la raiſon eſt, que l'Empereur, & ſes enfans mâles ſont par le teſtament de Philippe IV. declarés les heretiers & les ſucceſſeurs du Roi d'Eſpagne en tous ſes Etats. Et ne s'oppoſant pas a la ſucceſſion du Daufin, il ſe priveroit & ſes enfans de cet advantage. En ſecond lieu la maiſon d'Auſtriche étant diviſée en deux branches, c'elle d'Allemagne & c'elle d'Eſpagne, ſi l'Empereur

reur permet que la France s'empare des Etats du Roy d'Espagne, il se prive de son plus grand, & plus considerable appuy, & du secours qu'ils pourroit dans le besoin tirer de l'Espagne, qui lui fut si utile, en la guerre que Ferdinand second, eut contre la Suede, au moyen duquel l'Empereur gagna la bataille de Norlingue & fallit a chasser les Suedois d'Allemagne. Et l'Empereur ayant perdu cet appui, & ses alliés êtant occupés en des guerres civiles, contre leurs voisins, qui leur seront susceitées, par les

intrigues de la France, Il eſt a craindre que le Roy de France venant a tourner toutes ſes forces contre l'Empereur, il ne le depoüille de l'Empire, aprés l'avoir privé de ſes pretentions ſur l'Eſpagne. Qui plus eſt l'Empereur ſait, que le Roy de France aſpire depuis long temps a l'Empire, & qu'il a fait & fait tout tout ſon poſſible pour y parvenir. Car dés que Ferdinand troiſiéme fut mort, on vit dans toutes les Cours des Electeurs, des Envoyés de France, pour tacher d'avoir par toute ſorte

ſorte de voyes les ſuffrages de ces Princes. On n'epargna ni or ni argent, ni promeſſes, ni recompenſes envers ceux qui avoient du pouvoir aprés des Electeurs. Et n'ayant peu y parvenir par cette voye, il a recerché leur l'Alliance. pour les attirer dans ſes interêts, par l'eſtime qu'il en faiſoit. Il a encores, pour faire voir ſes pretentions ſur l'Empire, fait battre de la Monoye avec ſon efigie, ayant une Aigle, ſur la tête, & a dit hautement & fierement que l'Empire

avoit été assez long tems, dans la maison d'Austriche, & qu'il vouloit qu'il revint dans la sienne. Et en l'année quatre vingts trois, qu'il fit venir les Turcs en Allemagne, comme tout le monde l'asseure & sa conduite le confirme, il dressa deux puissantes armées, qu'il campa, l'une sur la Sarre & l'autre sur la Soone. Il faisoit a croire aux Turcs, qu'avec l'une il vouloit attaquer l'Empire du côté du Rhin, & avec l'autre tenir en crainte le Pape & les Princes d'Italie, pour les em-

empecher de ſecourir l'Empereur, mais en effet cétoit comme on la ſçeu tres-bien, ſur l'eſperance que les Allemans voyant la Ville de Vienne priſe, & l'Empire expoſé en proye aux infideles, ſeroient contrains de luy venir offrir l'Empire.

Le Pape a auſſi un notable interêt a empecher cette ſucceſſion, parce que ſi le Roy de France étoit Roy d'Eſpagne, il priveroit le Saint Pere des Annates & de la Regale, dans tous les Royaumes & Etats qui dependent de la Couronne d'Eſpa-

d'Eſpagne, comme il a fait, il ny a pas long temps dans la France; & par ce moyen le depoüilleroit d'un de ſes plus beaux & plus liquides revenus. Il faudroit même qu'au lieu que les autres Rois ſe ſousmettent au Pape, que le Pape ſe ſoûmit a lui, & fit tout ce qu'il voudroit, autrement il ſeroit a craindre, qu'il ne lui ôtat ſon Patrimoine & l'authorité qu'il à a Rome, en ſe faiſant créer Empereur, & en établiſſant ſon ſiege Imperial a Rome, a la façon des Anciens Empereurs. Le

Saint

Saint Pere auroit beau dire, que Pepin Roy de France, lui a cedé l'Exarchat de Ravenne, que l'Empereur Charlemagne & ſes ſucceſſeurs, lui ont cedé, toutes les pretentions, qu'ils avoyent ſur Rome, & ſur ſon Patrimoine, en conſideration de ce qu'il leur a donné la Couronne Imperiale: tout cela ne ſerviroit que contre le St. Pere. Car la France lui repartiroit, puis que Pepin vous a cedé l'Exarchat de Ravenne, il êtoit ſien, autrement il ne vous l'auroit pas donné. Et quand Charlemagne & ſes

ſes ſucceſſeurs vous ont cedé comme Empereurs & Rois de France, les droits qu'ils avoient ſur Rome, & ſur ce que vous poſſedés en Italie, cêt un temoignage qu'ils en étoient les Maîtres, puis qu'ils en diſpoſerent en vôtre faveur. Et ne ſavés vous pas que les Empereurs, ni les Rois de France, ne peuvent rien faire au préjudice de leurs Succeſſeurs, mais ſeulement a leur advantage?

Et s'il a ſuffi au Roi de France pour depoüiller les Princes du Rhin de leurs Etats de dire de-

vant

vant ſa Cour de Mets, que ce qu'il leur demandoit, & qu'il leur a ôté en ſuite, étoit des dependances de l'ancien Royaume d'Auſtraſie, que ſes predeceſſeurs Dagobert & Lothaire, avoient tenu; ne ſuffira il pas a ce même Roy de dire au St. Pere, que Rome a été le ſiege & la ville capitale de l'ancien Empire Romain, & qu'étant Empereur cette Ville lui appartient, de même que toute l'Italie. Et s'il vient a être mal avec le Pape, comme cela eſt depuis peu arrivé, le Roy de

Fran-

France êtant, au moyen de la ſucceſſion de Dauſin, maître du Royaume de Naples & de Sicile en faiſant ſemblant d'aller dans ces Royaumes pourroit bien en paſſant ſe rendre auſſi Maître de Rome & depoüiller le Saint Pere de ſon Patrimoine. Il dira encores au Pape, ce qu'il diſoit aux Hollandois lors qu'il leur declara la guerre, qu'il eſt un ingrat, qu'il ne recognoit point les biens faits de ſes predeceſſeurs, & que comme t'el il merité d'être privé des graces & des advantages qu'ils ont fait

aux

aux Papes. L'ambition du Roy de France n'ayant point de bornes, tout eſt a craindre pour le Saint Pere, & le traitement qu'il lui a desja fait, ne lui donne pas ſujet de rien eſperer a l'advenir de bon, s'il vient a bout de ſes deſſeins & de ſes pretentions. Si le Roi de France eſt maître du Milanois & des Royaumes de Naples & de Sicile, dés que le Saint Pere refuſera de faire, ce qu'il voudra; Il dreſſera contre lui une Cour de dependance, dans l'Italie, ſe faira adjuger par arrêt.

Sou-

Souverain de cette Cour, tout ce qui a été de l'ancien Empire & ainſi voila le Saint Pere reduit en l'êtat, que-toient les Papes, lors que Rome êtoit Payenne, & que les Empereurs les faiſoient mourir, ou les chaſſoit de la Ville de Rome. Et même s'il lui vient en fantaiſie il les releguera en Avignon, ou les Papes ont tenu leur ſiege l'eſpace de ſoixante & dix ans, limitera leur puiſſance & les obligera a faire ſelon ſa volonté, de même qu'il a fait aux Eveques de ſon Royaume. Auſſi

a-t'-il

a-t'-il dit a diverſes fois, que ſes predeceſſeurs ont fait les Papes, & qu'il les pourroit bien defaire.

Les Princes d'Italie ont auſſi grand interêt a ſe precautionner contre cette pretenduë ſucceſſion; car ſi le Roy de France êtoit une fois maître des Etats que les Roi d'Eſpagne a dans l'Italie, il ſeroit a craindre, qu'il n'envahit les Etats des autres Princes. Et qu'il n'établit dans quelque ville d'Italie une Cour ſemblable à celle de Mets, & les fit aſſigner l'un aprés l'autre

en

en cette Cour, pour leur demander, ce qu'ils tiennent de l'ancien Royaume des Lombards, qui a été aux Rois de France; & aprés avoir ôté aux Princes d'Italie, ce que les Lombards y ont tenu, il ne demandat, ce que Charlemagne & ſes ſucceſſeurs ont eu dans l'Italie, puis qu'il a le même droit ſur les Princes d'Italie, qu'il avoit ſur les Etats qu'il a pris aux Princes d'Allemagne comme ſucceſſeur de Lothaire & de Dagobert, Roi d'Auſtraſie. Et le Roy de France étant maître de l'Italie, le

Duc

Duc de Savoye ne ſeroit pas aſſeuré de joüir long tems de ſes Etats, qui ſe trouvant au paſſage, & ſur le chemin de ce Roi, en allant en Italie, il ſeroit a craindre, qu'il ne lui print envie, de s'en ſaiſir par droit de bien ſçance, comme il a fait de la Lorraine & de la Comté de Montbeliard, qu'il a trouvées ſur ſon chemin en allant en Alſaſſe.

Et les Ducs de Savoye le doivent d'autant plus apprehender, que les Rois de France par deux fois, ſe ſont rendus Maîtres de ſes Etats.

C'eſt auſſi l'interêt des Princes d'Allemagne. Il en a desja depoüillé, quelques uns de leurs Etats, le plus injuſtement du monde, & par une voye innoüye dans les Siecles paſſés. Car on ne trouve point dans l'Hiſtoire qu'il y ait jamais eu aucun Tyran, ni aucun conquerant, qui ait dreſſé, pour avoir ou envahir les biens ou les Etats des autres Princes, une Cour ſemblable a celle de Mets. N'eſt ce pas une injuſtice criante & qui fletrira pour jamais la gloire du Roy de France? que de faire

assigner des Princes Etrangers, qui ne relevent point de sa couronne, devant une Cour qu'il a lui même établie, & sous le manteau de la justice, les despoüiller de leurs Etats? si on peut appeller manteau de justice, plûtôt qu'une volerie & un brigandage, des juges établis & choisis par un Prince, qui est lui même partie, & qui ne font & n'ordonnent, que ce qu'il leur a commandé. Si le Roi de France est Maître des Etats & Royaumes du Roi d'Espagne, comme il le déviendra, infalliblement,

ment, ſi tous les Princes ne ſe liguent de bonne heure, pour l'empecher, & qu'aprés il faſſe venir les Turcs en Allemagne comme il a fait ces années dernieres ; & ſi pendant que les infideles attaqueront l'Auſtriche, le Roi de France attaque le Prince Palatin, ſous pretexte qu'il n'a pas voulu faire raiſon a Madame d'Orleans ſur certains droits, qu'elle demandoit & pretendoit dans le Palatinat, ſi aprés avoir donné ſes interêts au Pape de même que cette Dame, il a retiré ſa parole, qui eſt le

Prin-

Prince qui l'assistera ou le defendra? l'Empereur? il ne paurra le faire étant en guerre avec le Turc, & les autres Princes d'Allemagne n'oseront, car s'ils n'ont point osé defendre la Ville de Strasbourg, ni s'opposer au injustes arrêts de la Cour de Mets, en vertu desquels le Roi de France a depouillé trois ou quatre Princes; voyans le Roi si puissant & l'Empereur occupé allieurs contre un puissant ennemi, ils se contenteront de demeurer Neutres. Et aprés qu'il aura depoüillé le Prince Palatin de

ſes Etats, il faira aſſigner les Archevêques, de Mayence & de Treves devant ſa Cour de Mets, ſoû-tiendra que ce qu'ils tiennent, eſt de l'ancien Royaume d'Auſtraſie, en tout, ou en partie, & faira ordonner a cette Cour ce qu'il lui plaira; en ſuite executant avec une armée les Arrêts de cette injuſte Cour, il les privera de leurs Etats & s'en rendra le maître; & pendant qu'il agira ainſi contre ces deux Princes, il proteſtera a l'Archevêque de Collogne qu'il veut entretenir l'alliance qu'il a faite a-

vec

vec lui, & aux autres Princes, qu'il ne pretend rien sur leurs Etats. Et les Princes d'Allemagne étans divisés & ayans des pretentions les uns sur les Etats des autres, il entretiendra cette division, & sous pretexte d'assister les uns a recouvrer leurs pretendus droits, il depoüillera les autres de leurs Etats, & les ruinera les uns aprés les autres, & l'un par l'autre.

Qui plus est l'Empereur étant en guerre avec le Turc, & le Roy de France attaquant l'Empire, ou les Princes de

l'Empire voiſins de la France, de la maniere que nous avons dit, il ni a point de doute qu'il n'en devienne le maître; Et étant Empereur, les Princes de l'Empire qu'il n'aura pas encores depoüillés, mais engagé dans ſes interêts par des belles promeſſes, ſeront depoüilleés, par lui ou par ſes ſucceſſeurs en ſuite; & les Princ. d'Allem. ont ſujet de le craindre, puis qu'ils ſavent que la France étoit autrefois diviſée comme eſt aujourd'hui l'Allemagne en diverſes principautés. Il y avoit les Ducs de

No-

Normandie, de Bretagne, d'Anjou, & de Guienne, les Comtes de Toloſe, de Provence & d'Auvergne, le Prince du Daufiné & pluſieurs autres Princes Souverains, que les Roys de France ont depoüillés. Et les Rois de France n'ayans pas voulu ſouffrir dans leur Royaume aucun ſouverain qu'eux même, qu'elle apparence y a-t'-il qu'ils ſouffrent en Allemagne aucun Prince Souverain, s'ils en ſont une fois les maîtres. Puis que l'experience fait voir a tous les Princes Chrêtiens, que

la France ne tient ſes promeſſes, que quand elle y trouve du profit, & les viole toutes les fois qu'elle y trouve ſes advantages. Il faut que les Princes ſe tiennent ſur leur garde & ne ſe laiſſent pas ſurprendre aux artifices d'un ſi ruſé ennemi.

Les Villes Imperiales n'ont pas moins d'interêt à s'oppoſer à la grandiſſement de la France & a cette pretenduë ſucceſſion. Car ſi le Roi de France êtoit Empereur, il les priveroit de tous leurs privileges, comme il a fait toutes les

Vil-

Villes de son Royaume.

Les Princes d'Allemagne ni les Villes Imperiales ne doivent pas s'endormir sur la neutralité, que la France leur offrira sans difficulté; cela ne les guarentira pas de sa domination. Les Villes libres de l'Alsasse étoient Neutres, quand le Roy de France y vint, aprés la prise de Mastric, elles ne s'étoient en rien melées du secours que l'Empereur donnoit aux Hollandois, & toutesfois, il s'en rendit Maître, lors que sous la bonne foy, ils donnerent a ses troupes le passage

qu'il leur demanda, abattit leurs remparts, prit tous leurs canons, & toutes les armes, qu'ils avoient dans leur Arſenac. Le Roi de France aprés avoir ruiné les Villes Imperiales d'Allemagne, qui n'auront pas volu eſpouſer ſon parti, ni lui aider a parvenir a la Monarchie Univerſelle; viendra aprés fondre ſur les Princes tiedes, qui ſe ſeront declarés Neutres, ou qui les bras croiſés, auront regardé ruiner ceux, qui deffendoient la Patrie, & combattoient contre l'ennemi juré

juré des Chrêtiens. La raiſon que le Roi de France allegua pour ſa deffenſe, aprés s'être ſaiſi des Villes de l'Alſaſſe, ſous pretexte qu'il ne demandoit que le paſſage, eſt ridicule, qui eſt de peur que ſes ennemis ne s'en rendiſſent les maiſtres & ne s'en ſerviſſent contre lui.

CHAPITRE VII.

L'Interêt que les Hollandois, les Anglois, les Suisses, le Portugal, la Pologne, la Suede & le Dannemarc, ont a s'opposer a cette succession.

LEs Hollandois ont aussi un notable Interêt a empecher cette succession avant même la mort du Roi d'Espagne: car s'il arrivoit lors que Dieu retirera ce Prince du monde que l'Empereur fut en guerre avec les Turcs, comment

est

eſt ce qu'il pourroit ſecourir les Eſpagnols, qui s'oppoſeroient a cette pretenduë ſucceſſion, lui qui en eſt ſi fort éloigné, & qui même ne les peut ſans paſſer la Mer, & n'a point des Vaiſſeaux pour y faire tranſporter ſes troupes? Comment disje pourroit il ſecourir l'Eſpagne, puis qu'il n'a peu ſecourir Luxembourg la meilleure & la plus forte place de la Flandre Eſpagnole, qui eſt dans le voiſignage de l'Allemagne.

Le Roi de France conſervant, & entretenant ſes armées, au milieu

de

de la paix, il ſe rendra Maiſtre de Madrid comme il fit de Strasbourg ſans qu'on y prenne garde; & ayant au moyen de ſon argent & par des promeſſes, & des eſperances, gagné les principaux d'Eſpagne, il ſe ſervira d'eux pour gagner les Gouverneurs des Provinces les plus eloignées, ainſi qu'il arriva en Portugal, que les principaux, ayant crée le Duc de Bragance pour leur Roi, & ayant donné advis par tous les pais qui étoint tenus par les Portugais, juſques dans les Indes, tous le recognu-

gnurent pour leur Roi. Si le Gouverneur de la Flandre ſe laiſſe gagner aux autres, comme il ſe peut faire étant par le Roi de France continué dans ſon Gouvernement; voila les François voiſins des Hollandois, & la Barriere rompue, malgré eux & même ſans coup ferir. La Hollande étant une dependance des dix & ſept Provinces, comme tout le monde ſçait, & n'y ayant pas guere plus de cent ans, que les Hollandois ſe ſont ſoustraits de la domination d'Eſpagne. Le Dauſin étant

paſſi-

paiſible poſſeſſeur de la Flandre Eſpagnole, il dira aux Hollandois, vous ſavés que vous avés été les ſujets de Marie de Bourgogne, de Philippe I. & de Charles V. ſon fils & petit fils. Que vôtre pays leur appartenoit, qu'ils en ont été les legitimes Maiſtres & Poſſeſſeurs. Que vous vous étés rebellés contre eux, & vous étes retirés par la force des armes de leur domination. Vous n'ignorés pas auſſi que je ne ſois leur ſucceſſeur étant en droite ligne deſcendu d'eux. Il faut que vous rentriés dans vôtre de-

devoir, que vous me recognoiſſés pour vôtre Roy, & vous ſousmettiés a ma domination, & a ma puiſſance, de la même maniére, qu'a mes predeceſſeurs.

Je vous maintiendrai dans vos droits & dans vos privileges, & même ſi vous voulés dans l'exercice de vôtre Religion. S'ils ſi ſoumettent volontairement, aprés qu'il les aura laiſſés quelques années joüir de leur Religion & de leurs Privileges, Il otera aux Reformés toutes les charges, comme il a fait a ceux de ſon Royaume,

me, & les donnera à des Catholiques, & les ayant depoüillés de charges publiques, les contraindra comme il a fait ſes ſujets de France, d'aller a la Meſſe, & a ſe faire Catholiques; & aprés les privera de leurs privileges, comme il a fait toutes les Provinces, & villes libres de ſon Royaume. S'ils ne veulent ſe ſousmettre volontairement, il leur faira la guerre comme il fit en ſoixante & douze; & ne pouvans être ſecourus de l'Empereur parce qu'il ſera occupé a la guerre contre les Turcs, que le

Roi

Roi de France fomentera, ni du Roi d'Angleterre, qui étant un zelé Catholique, se laissera persuader aux Religieux, qui sont auprés de sa personne, qu'il ne faut point les secourir, que cela seroit prejudicable a la Religion Catholique; & ce Roi haissant au point qu'il fait la Religion Reformée, les abandonnera aux au prejudice de ses interêts François. Il prorogera même le parlement & empechera qu'il ne se tienne, afin qu'il ne leur donne aucune assistance. Le Roy

de

de Dannemarc étant allié avec la France ne leur donnera non plus aucun ſecours. Et les Princes d'Allemagne étans diviſés, l'Archeveſque de Collogne le plus proche voiſin des Hollandois, étant dans les Interêts de la France, les autres Princes noſeront ſecourir la Hollande, depeur que le Roi de France, ne ſe jette aprés ſur eux.

Et les Hollandois nêtans ſecourus de perſonne, ayant une ſi grande puiſſance ennemie ſur les bras, il faudra qu'ils ſuccombent & ſe ſousmettent a la domination

de

de la France, bien qu'ils ſachent qu'elle eſt tyrannique & la plus inſuportable du monde.

Bien que l'Angleterre ſoit ſeparée des autres Etats, par la Mer qui l'environne de toutes parts, elle ne laiſſe pas d'avoir interêt a empecher cette ſucceſſion. Si la France étoit maiſtreſſe de tous les Etats du Roy d'Eſpagne, comme il peut arriver ſi les Princes ne ſe liguent pour s'y oppoſer, elle ruineroit l'Angleterre en ruinant ſon commerce, car elle empecheroit que les Anglois ne trafiquaſſent en

Fran-

France ni en Eſpagne, ni dans les Etats que le Roi d'Eſpagne a dans l'Italie, puis qu'en vertu de cette pretenduë ſucceſſion, ils lui appartiendroient. Et en tenant une Flotte à Cadix leur fermeroit l'entrée de la mer mediterranée, & les empecheroit de negocier en Turquie, & dans les autres Etats qui ſont ſur les Cottes de cette Mer. Elle traverſeroit encores le negoce des Anglois, dans les Indes, puis qu'el le y ſeroit tres puiſſante, par les Etats qu'elle y poſſederoit au moyen de cette ſucceſſion.

Qui

Qui plus eſt l'Angleterre eſt fort ſujette, a des ſoulevemens Impreveus, ainſi que l'Hiſtoire de cette nation en fait foi. Et nôtre ſiecle y a veu des étranges Cataſtrofes, qui ont falli a boule verſer cet Etat. l'Angleterre étant voiſine de la France, & la France y fomentant les diviſions & les diſcordes, qui n'y ſont que trop allumées : il eſt a craindre que les François ſe prevalans de leurs diſſenſions ne paſſent quelque jour dans cette Iſle, comme firent autrefois les Romains, les

Saxons & les Normans, qui s'en rendirent les maiſtres avec des forces bien plus petites que celles du Roi de France; & les François le peuvent d'autant mieux faire, qu'ils ſont les plus proches voiſins de l'Angleterre, n'y ayant que cinq a ſix lieuës de trajet.

Si la France par la force de ſon argent, & de ſes intrigues, a peu faire agir l'Angleterre, contre ſon propre interêt, ayant laiſſé abaiſſer ſi fort l'Eſpagne, quelle ne peut ſe relever ſi on ne l'ayde puiſſam-

ment, laiſſé prendre la plus part du Pays-bas Eſpagnol, & vendu a la France Donquerque, qui êtoit une porte aſſurée aux Anglois, pour entrer en France, pour la tenir en bride, & empecher qu'elle n'entreprit aucune choſe, au préjudice de ſes interêts. La France ayant tous les Etats du Roi d'Eſpagne, manquera elle d'or ni d'argent pour corrompre les Anglois? qui ſont mal affectionnés a leur Roi, puis qu'elle ne manque point d'hommes penibles & laborieux, elle tirera du

Peru tant d'or & d'argent qu'elle voudra, ſi une fois elle en a la paiſſible jouiſſance. Et ſi par le moyen de ſon argent, elle s'eſt fait ouvrir les portes de diverſes forteresſes de la Hollande, en la guerre qu'elle a eu contre les Hollandois en l'année ſoixante & douze, ne pourra elle pas, l'Angleterre étant diviſée, ſouvrir avec une charge d'or, quelque port, dans ce pays la, pour y faire deſcendre ſans rien hazarder ſon armée?

Le Roy d'Angleterre ne ſe doit pas endormir ſur

les

les promeſſes & proteſtations de la France. Le paſſé lui doit apprendre, que la France ſacrifie tout a ſon ambition & a ſon interêt particulier, puis qu'aprés la mort de Charles I. au lieu de s'armer pour venger cette cruelle mort, & faire ſon poſſible, pour faire monter Charles II. ſur le thrône de ſon pere, elle fit une ligue offenſive & deffenſive avec Cromwel ennemi mortel de ce Prince & le bourreau de ſon pere. Et par une lacheté ſans exemple, elle l'abandonna quoi, qu'il fut fils d'une fille de

France, & couſin Germain du Roi, & l'obligea de ſortir avec le Duc d'York ſon frere, du Royaume.

Puis que la France travaille puiſſamment a diviſer l'Angleterre, qu'elle regarde comme un puiſſant obſtacle a ſes grands deſſeins, & qu'il eſt conſtant qu'elle a fourni de l'argent au Duc de Montmouth pour paſſer en Angleterre, & au Comte d'Argil pour paſſer en Eſcoſſe, pour troubler ce pays, & tailler de la beſongne a ce nouveau Roy, que la France commençoit d'apprehen-

hender, a cauſe du refus des offres que la France lui faiſoit, & de la maniere fiere en laquelle il avoit reçeu ſon Ambaſſadeur : Le Roi d'Angleterre doit faire ſon poſſible, pour entretenir ſes ſujets, dans une bonne correſpondance. Et ſur tout il doit s'unir d'une Union ferme & inebranlable avec les Provinces Unies, tant a cauſe de leur voiſinage, que de leur puiſſance par Mer, au moyen dequoi ces Etats peuvent, ſe ſecourir promptement l'un l'autre, & ſe deffendre contre la France, &

contre qu'el ennemi, que ce ſoit. Et le Roi d'Angleterre qui ſait les intrigues & les artifices de la France pour y avoir long temps ſejourné, doit ſe tenir ſur ſes gardes, s'il veut conſerver ſon Royaume a ſes deſcendans, & ſe maintenir lui même, dans la paiſſible jouiſſance de ſes Etats. Et ſur tout il doit ſe joindre avec les autres Princes Chrêtiens, pour s'oppoſer aux progrés de la France & empecher la pretenduë ſucceſſion du Daufin.

L'Interêt des Suiſſes. Les Suiſſes ont auſſi Interêt a s'oppoſer a cette

cette ſucceſſion, par ce que ſi la France avoit le Milanois, comme elle l'auroit ſans doute par ce moyen, puys qu'il appartient au Roi d'Eſpagne, elle les environneroit de tous côtés. Autrefois la France ne confinoit les Suiſſes d'aucune part, mais par la paix d'Henri IV. avec le Duc de Savoye, le pays de Gex lui fut cedé, & depuis le Roi de France s'étant emparé de l'Alſaſſe & de la Franche Comté de Bourgogne, la France confine la Suiſſe de trois côtés. Par la Fortereſſe qu'elle a fait

conſtruire a Huninguen a la portée du Canon de Baſle, elle les tient bridés de ce côté, & leur fermera le Rhin, quand elle voudra; & ſi elle avoit le Milanois, elle leur fermeroit encores la porte de l'Italie, & les tiendroit comme enfermés dans leur pays. Et les Suiſſes étans partagés en Religion, les uns étans Catholiques & les autres Reformés, ils ſont en danger de ſe broüiller avec le tems, & de precipiter leur ruine par une guerre Civile, que la France tache depuis long temps d'allumer

mer parmi eux, au ſujet de l'affaire de Claris. Et puis que les Suiſſes ſont pleinement inſtruits des menées de France, & qu'ils voyent que cet Etat ne travaille qu'a leur perte, ils doivent s'ils ayment leur liberté, ſe departir de ſon Alliance, retirer les troupes qu'ils ont à ſon ſervice, & s'allier avec les autres Princes Chrêtiens, pour empêcher un plus grand agrandiſſement d'un voiſin ſi ambitieux & ſi dangereux.

L'Interêt du Portugal.

Le Portugal ne doit point être auſſi ſans apprehenſion de cette ſuc-

ceſſion. La France auroit par la deux droits ſur ce Royaume, le droit de dependance, & le droit de bien ſeance. Le droit de dependance parce que le Portugal a été ſubjugué par Phil. II. & que l'Eſpagne en a Joui juſques au Regne de Philippe IV. beau-pere du Roi de France & a yeul du Daufin, ſoubs lequel les Portugais ſecoüerent le joug des Eſpagnols environ l'année 1640. Et ainſi le Daufin auroit droit de demander un Royaume que ſes predeceſſeurs ont ſubjugué & dont ils ont jouy l'eſpace d'environ ſoi-

xante ans, avec plus de raiſon, que ſon pere n'a demandé les dependances du Royaume d'Auſtraſie, & depoüillé une partie des Princes qui en joüiſſoient depuis ſix ou ſept cens ans. Et par droit de bienſeance, puis que le Portugal joint de trois côtés l'Eſpagne & de l'autre côté, il confine & a pour bornes la mer Occeane. Ce Royaume ne faiſant qu'une Peninſule avec les Royaumes de Caſtille, d'Aragon, de Grenade, &c. qui ſont au Roi d'Eſpagne, & qui ſont environnés de tou-

tes parts de la Mer a la reserve seulement du côté de France, dont l'Espagne est separée par les Monts Pyrenées. La bien seance veut, dira le Roi de France un jour aux Portugais, que celui qui a tous ces Royaumes, qui apartiennent a l'Espagne, ait aussi le Portugal, & que le bien de la Chrêtienté même le veut, pour empecher que les Afriquains, n'entrent dans l'Europe, comme ils ont fait du temps des Cartaginois & ne ravagent la Chrêtienté. Or ils pourroient y entrer par le Portugal,

tugal, qui leur donnera paſſage, des qu'ils ſeront mal ſatisfaits de la France. Et la France n'ayant jamais manqué de pretextes, pour rompre avec ſes voiſins, n'en manquera non plus pour rompre avec le Portugal. Et pour engager ce Roi dans ſes interêts, & empecher qu'il ne s'oppoſe a ſes deſſeins, & a ſes hautes pretentions, ſur la Monarchie Univerſelle de la Chrêtienté: Il lui fait propoſer divers mariages avec des Françoiſes, pour être toûjours Maiſtre de ſes volontés, par la femme qu'il

qu'il lui donnera.

l'Interêt de la Pologne. La Pologne bien que fort eloignée de la France, a interêt à s'oppoſer a cette pretenduë ſucceſſion, parce que ſi la France avoit tous les Etats du Roi d'Eſpagne & en jouiſſoit paiſiblement, elle voudroit auſſi avoir la Pologne qui eſt voiſine de l'Empire, ou y établir pour Roi un fils de France, comme fut autrefois Henri III. afin d'attaquer l'Empire de tous côtés & monter plus facilement au thrône Imperial & devenir Monarque Univerſel. Et la Pologne étant un Roiaume

aume Electif, & le Roi de France ſi puiſſant, il eſt a craindre que par la force de l'or & de l'argent ou de ſes intrigues il ne vienne a bout de ſon deſſein, au préjudice même des enfans, du brave, & genereux, Roi de Pologne, qu'il tâche par toute ſorte des moyens, d'engager dans ſes interêts.

Qui plus eſt la Pologne confine la Suede & la Turquie ennemis de la Pologne, avec qui la France a fait des traités & des Alliances, & qui par ſes penſionnaires ou par le moyen de ſon or, met-

les mettra en guerre avec la Pologne quand elle voudra.

L'Interêt de la Suede & du Dannemarc.

Enfin les Suedois & les Danois, encores qu'ils soient au fonds du Nort, ne laisseront pas d'avoir part aux funestes effects de cette succession, s'ils ne s'y opposent conjointement avec les autres Princes Chrêtiens. Ces deux Nations se haissans, mortellement, il ne sera pas difficile a la France, d'exciter l'une contre l'autre & les porter a se faire la guerre, tantôt en s'alliant avec les Suedois & tantôt avec les Danois, com-

comme nous voyons quelle a fait, il ny a pas long temps, & pour detruire ces deux Etats, elle n'eſpargnera ni or, ni argent, ni promeſſes, ni recompenſes. Par les diviſions qu'elle y ſemera & fomentera, il en ſera le maiſtre & en fera comme bon lui ſemblera. Et s'il ne peut les aſſujettir a ſa puiſſance, il entretiendra entre ces deux Nations une guerre continuelle, afin qu'elles ne ſe joignent enſemble, & n'entreprennent aucune choſe, contre ſon Empire, comme elles firent.

rent du temps de l'Empereur honorius, que les Suedois & Danois joints enſemble, ſous la conduite d'Alaric leur Roy, attaquerent l'Empire Romain, & luy cauſerent une playe mortelle dont il ne guerit jamais.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Les moyens pour empecher cette pretenduë ſucceſſion, qui ſeroit funeſte a toute la Chrêtienté & la ruine entiere de ſes Princes, avec la juſtice de la cauſe des Princes en s'y oppoſant de toutes leurs forces.

APrés avoir recognu le mal, que cauſeroit a la Chrêtienté cette pretenduë ſucceſſion du Daufin, aux Royaumes & Etats du Roi d'Eſpagne. Il eſt neceſſaire de

Moyens pour s'oppoſer a la ſucceſſion du Daufin.

de voir & examiner les remedes qu'on y peut apporter, afin de le prevenir.

Il eſt vrai que le Daufin de France, a droit, aprés la mort du Roi d'Eſpagne ſans enfans, ſur tous les Etats de ce Prince, ſi on conſidere le droit Romain, qui releve les enfans des renonciations, qui ont été faites par leurs pere & mere a leur préjudice. Mais ſi on conſidere que les Princes Souverains font les loix eux-mêmes & s'engagent a l'obſervation des loix qu'ils ont fait. Le Roi & la Reyne de

de France s'êtans eux mêmes Imposé la loi de renoncer a tous les Etats du Roi d'Espagne, qu'elles pretentions qu'ils y eussent ou peussent avoir de presant ou a l'advenir, sans quoi le mariage ne se seroit pas fait: cette renonciation entre des Princes Souverains est bonne & irrevocable. Car il n'est pas des Princes comme des particuliers, qui sont sujets aux loix etablies ou observées dans les Etats ou ils vivent, mais les souverains êtans au dessus des loix & les pouvans changer, ils ni sont point

astreins

astreins aprés qu'ils les ont changées, ou ont fait des contrats contraires, qui leur tiennent lieu de Loy. Deplus il n'est pas de même de l'interêt public que du particulier. L'Interêt Public d'Espagne voulant qu'elle ait son Roi particulier pour ne devenir pas une Province de France, & les Espagnols n'ayans point voulu consentir au mariage de l'Infante avec le Roi de France, que l'Infante ne renoncat aux pretentions qu'elle pourroit avoir sur l'Espagne & le Roi son Epous l'ayant

yant confirmé & ratifié par cette renonciation, le Roi ni le Prince Daufin ſon fils ne peuvent point revênir contre ce contract, autrement, il n'y auroit rien de fixe ni de ferme dans les contracts des Rois; & perſonne ne pourroit traiter valablement avec eux ni les Princes Souverains changer les loix de leurs Etats, quand elles leur ſont préjudiciables, comme celle-ci, qui en rendant le Roi de France Succeſſeur des Etats & Royaumes d'Eſpagne prive l'Eſpagne de ſon Roi particulier,

& l'assujettit aux François, au préjudice & au desadvantage de toute la Nation.

Les Princes Chrêtiens en s'opposant a la pretenduë succession du Dauf: de toutes leurs forces, ne feront rien d'injusté; puis qu'ils ne feront qu'executer le contract que ses Pere & Mere ont fait, & par ce moyen ils conserveront leurs Etats a leurs legitimes successeurs, & s'empecheront de Souverains qu'ils sont, de devenir les sujets de la France.

Pour donc empecher cette succession, qui seroit

roit la ruine de tous les Princes Chrêtiens, & un degré asseuré a la France, pour monter sur le thrône de la Monarchie Universelle de la Chrêtienté: tous les Princes Chrêtiens se doivent unir ensemble, sans avoir egard a la diversité de Religion dont ils font profession. La difference de Religion ne doit point porter de préjudice a leur interêt; il y a eu & y aura toûjours divers sentimens entre les Chrêtiens touchant la Relig., comme il y en a eu entre les Juifs, quelque soin qu'on y apporte

pour les obliger tous, a n'avoir qu'une même foi. Il faut dit Saint Paul, qu'il y ait des hereſies au monde, afin que ceux qui ſont de miſe ſoient manifeſtés. Et le Roi de France, pendant qu'il contrefait le zelé Catholique, n'aſſiſte-il pas les Proteſtans d'Hongrie, & na-t'-il pas des correſpondances avec les infidéles au prejudice de toute la Chrêtienté? parce que cela ſert a ſes interêts contre la maiſon d'Auſtriche, qu'il voudroit entierement detruire; N'a-t-il pas fait encore ligue ofenſive & deffenſive avec Cromwel qui êtoit

1 *Cor.* 11.19.

proteſtant, & qui avoit uſurpé le thrône du Roi d'Angletetre ſon couſin Germain, parce que cela lui ſervoit pour abaiſſer l'Eſpagne? Si la Triple Alliance qui ſe fit entre l'Angleterre, la Suede & la Hollande, avec la maiſon d'Auſtriche avoit duré juſques a preſant, la France ne ſe ſeroit pas ſi haut élevée, ni l'Eſpagne ſi abaiſſée; la France n'auroit pas penſé a uſurper les Etats de ſes voiſins, on l'auroit obligée de ſe tenir dans ſes bornes; elle n'auroit pas traité les Princes Souverains comme ſes

sujets, ainsi qu'elle a fait, ni n'auroit pas non plus troublé tant de fois, la paix de l'Europe; elle se seroit contentée de l'Etat ou elle étoit, & auroit recherché la paix de ses voisins, au lieu que depuis elle n'a pensé qu'a troubler leur repos & a leur faire la guerre. Les Princes êtans Unis, ils seront invincibles a leurs ennemis; & au contraire s'ils sont desunis, ils deviendront la proye & les Eclaves de la France. C'est ce que Scylure Roi des Tartares donna a cognoître a ses enfans, qui êtoient ainsi

ſi que nous aprend l'Hiſtoire, en nombre de quatre vingts, par ce qu'il fit en leur preſenc. Se voyant prochain de ſa fin, il fit venir tous ſes enfans devant lui, & ſe fit apporter un faiſſeau de verges; il commanda enſuite au plus jeune de ſes fils, de rompre le faiſſeau de verges, il fit le même commandement a tous les autres juſques au plus vieux, ſans qu'ils en peuſſent venir a bout. Aprés il fit delier ces verges, ſe les fit bailler, & les rompit l'une aprés l'autre ſans aucune peine. Puis

dit a ſes Enfans, mes fils vous ayés veu; que vous n'avés peu rompre les verges tandis qu'elles ont été unies, quels efforts que vous ayés fait. Mais je les ay rompues ſans peine lors qúelles ont êté diviſéés. Ainſi ſi vous êtes bien Unis enſemble, vous ſerés invincibles a vos ennemis, mais ſi vous vous diviſés, le moindre ennemi viendra a vous detruire.

La ſeconde choſe que les Princes doivent faire, pour ne tomber pas ſous l'esclavage des François, ils doivent travailler tous unanimement, a

por-

porter l'Empereur, a faire la paix avec les Turcs: puis que ces infideles la demandent avec empreſſement, il ne ſera pas difficile de la faire. Et l'Empereur ne doit pas differer a faire cette paix: Parce que s'il arrivoit que le Roy d'Eſpagne mourut, avant que faire la paix avec les infideles, il ne pourroit pas conſerver l'Eſpagne, ni la deffendre contre la France: car s'il n'a pas peu conſerver Strasbourg, ni Luxembourg qui ſont des villes, l'une, dans l'Allemagne, & l'autre dans le voiſinage, com-

ment pourroit il, ayant le Turc ſur les bras, defendre l'Eſpagne qui eſt ſi eloignée de l'Empire ? il ſeroit a craindre qu'en voulant conſerver l'Eſpagne, il ne perdit l'un & l'autre, ne pouvant pas agir ni entretenir des armées en tant d'endroits. Et ne vaut il pas mieux faire la paix avec le grand Seigneur quand on la peut faire advantageuſe, que de la faire en un temps contraire ? ſi on la fait a preſent qu'on voit que les Turcs apprehendent le ſuccés de cette guerre, qu'ils ont mal a propos entrepriſe contre

l'Em-

l'Empereur, on y trouvera ſes adventages, mais ſi on attend, que la France attaque l'Eſpagne ou l'Empire, il ſera difficile de la faire: parce que ces infideles êtans aydés de toutes les forces de la France, concevront l'eſperance de recouvrer ce qu'ils ont perdu en cette derniere guerre. Les Princes êtans unis, ils doivent jurer & promettre ſolemnelement de ne ſe point dés unir, qu'on n'ait a baiſſé la France & qu'on ne l'ait miſe en Equilibre avec l'Eſpagne,

& ſe declarer ennemis communs du premier qui rompra cette Union. Et puis que la France travaille de tout ſon pouvoir a corrompre les miniſtres des autres Princes Souverains, ou les Secretaires de leurs miniſtres pour ſavoir le ſecret du cabinet. Les Princes doivent punir ſeverement, tous leurs officiers, ou Miniſtres ou Secretaires des Miniſtres, qui auront Intelligence avec la France; & tenir pour traitres & Penſionnaires, ceux qui leur parleront de faire

re paix avec la France, avant qu'on l'ait forcée a rendre ce qu'elle a injuſtement uſurpé, & miſe en Etat de n'oſer rien entreprendre deſormais contre ſes voiſins, ni plus troubler le repos & la tranquilité des autres, Etats, ni leur faire des querelles mal fondées, comme celle qu'il a fait, il ni a pas long temps a la Ville, & Republique de Genes.

Les Princes ne doivent point auſſi s'empecher de faire cette Union, ni par les promeſſes ni par les menaces de

la France, puis qu'ils voyent que la France promet tout & ne tient rien, que lors qu'elle trouve plus d'avantage a tenir sa parole, qu'a la violer. Lors qu'on fit la paix de Nimegue, la France protestoit, que son Roi, ne desiroit rien tant que la paix, & aprés qu'elle fut faite, ses Ambassadeurs & ses Ministres disoient hautement que leur Maître ne romproit jamais cette paix, qu'il la conserveroit inviolablement; son Resident en la Ville de Strasbourg, les asseura qu'ils

ne

ne devoient rien craindre, que le Roi de France souhaitoit avec passion de bien vivre avec l'Empereur, & avec les Princes & Villes de l'Empire. Ceux de Strasbourg s'endormirent sur ces belles paroles, & a la Sollicitation du Resident, ils renvoyerent les Suisses qu'ils avoient dans leur ville, ce qui ne fut pas plutôt fait, qu'ils se virent investis par une puissante armée, qui les assiegea, le Roi y fut lui même en personne & les obligea de se rendre pieds & poings liés a lui.

aprés

aprés avoir violé une paix si saintement jurée, & de la maniére qu'il la violée, qui est ce qui se peut fier a ses promesses, ni se repoſer a sa parole Royale, ni faire, ni paix ni Treve avec lui? puis qu'il a rompu si facilement une paix, qu'il avoit lui même recherchée, & sans se pleindre ni declarer la guerre, & lors qu'il voyoit l'Empereur occupé en la guerre contre les Protestans d'Hongrie.

La paix des Pyrenées ne fut pas plûtôt faite, qu'il viola la parole Royale,

yale, qu'il avoit donné au Roi d'Eſpagne ſon beau-pere, de n'aſſiſter plus le Portugal, il leur fournit des hommes & de l'argent, il y envoya le Comte de Schomberg, depuis fait Mareſchal de France.

Et depuis la paix de Nimegue, il a aſſiegé & pris en pleine paix, la ville de Luxembourg, bruſlé & ruiné le Pais-Bas, & mis ce Pays a contribution; même il a exigé des habitans de ce pays des contributions exceſſives qui ont falli a les accabler.

Quand

Quand le paix de l'Empereur avec les Turcs sera faite, il faut qu'en même temps, il tourne ses armes & celles de ses Alliés contre la France, sans qu'il soit necessaire de lui declarer la guerre: puis que le Roi de France en pleine paix & sans declarer la guerre a l'Empereur ni a l'Empire a assiegé avec une armée & pris la Ville de Strasbourg, qui êtoit une Ville de l'Empire, & la Ville de Luxembourg la plus forte place que l'Espagne eut dans la Flandre. En cela l'Empereur

ne

ne fera que lui rendre la pareille. Et ſi le Roy de France fait tous les jours des nouvelles demandes à l'Eſpagne & ne manque jamais de mauvais pretextes pour lui faire la guerre, l'Empereur & le Roi d'Eſpagne ne manquent pas de pretextes legitimes pour faire la guerre a la France par les raiſons ſusdites. L'excuſe que la France allegue pour la priſe de Strasbourg eſt frivole, en diſant que par la paix de Munſter cette Ville lui appartient; Au contraire par les articles de cette

te paix, Strasbourg, & les dix Villes libres de l'Alsasse, sont exceptées de ce qu'on lui a cedé. Si on lui a cedé Strasbourg par la paix de Munster, pourquoi le Roi ne s'est il pas mis en possession de cette Ville aprés cette paix ? ou pourquoi ne la il pas demandée lors de la paix de Nimegue ? ou pourquoi avant la paix de Nimegue, a il demandé a cette Ville qu'elle demeurat dans la Neutralité ? pourquoi y a-t'-il envoyé un Resident ? ce que les Princes ne font point

point que dans les Pays Estrangers & qui ne leur apartiennent point ; pourquoi, a-t'-il achepté les suffrages des habitans, pour faire un Bourguemêtre a sa poste, qui lui a vendu, la Ville en trahissant sa patrie?

L'Empereur ni les Princes Chrêtiens, ne doivent point attendre, que le Roi d'Espagne soit mort, pour faire la guerre a la France : parce que la France est voisine & contigue a l'Espagne, & que le Roi de France a toûjours des armées pretes a marcher, & munies

de

de tout ce qu'il faut, & ainſi il pourroit ſe rendre Maître de l'Eſpagne avant que les autres Princes fuſſent en Etat de la ſecourir. Le Roi de France peut entrer facilement en Eſpagne, mais les autres Princes a la reverſe du Roi de Portugal, qui eſt Allié de la France, ni peuvent entrer qu'en paſſant la mer, ou en traverſant toute la France. Mais ſi l'Eſpagne eſt en guerre avec la France, avant la mort de ſon Roi, les Eſpagnols aſſiſtés de l'Empereur & de ſes Alliés, ſe-

ſeront en êtat de lui fermer l'entrée, ils empecheront étans en guerre avec la France, que la Reine d'Eſpagne, qui eſt Françoiſe ne ſollicite pour le Daufin de France; les grands d'Eſpagne ne voudront point pour Roi, un Prince ennemi & qui leur fait la guerre; les Penſionnaires n'oſeront point parler en ſa faveur; il n'y aura point a Madrid des Ambaſſadeurs de France pour corrompre par la force de l'or ny par des belles eſperances, ceux qui auront du credit a la Cour d'Eſ-

d'Espagne. Et l'Empereur & les Alliés attaquant la France par divers endroits, il ne pourra pas envoyer, une puissante armée en Espagne, pour s'en rendre le Maître.

La France étant environnée de toutes parts de ses ennemis, ou des Princes & Etats qu'elle a rendu ses ennemis en leur faisant querelle de gayeté de cœur. On la peut attaquer de tous cottés, l'Empereur & les Princes d'Allemagne par l'Alsasse, & par la Lorraine; Les Anglois

&

& Hollandois par la Flandre & par la mer, les Suiſſes par la Bourgogne & par le Pays de Gex, les Princes d'Italie par le Montferrat, & les Eſpagnols, par le Rouſſillon & par Fontarabie.

Et l'on ne doit pas differer de faire la guerre a la France, parce qu'on ne trouvera jamais, un temps plus favorable, pour l'abaiſſer, qu'a preſant; tous ſes voiſins la craignent mais ils ne l'ayment pas, ils la haiſſent, & ſa grandeur leur eſt ſuſpecte; & ainſi il ny en a pas un, qui ne

ſoit porté a ayder, à l'abaiſſer, & a empecher qu'elle ne leur puiſſe nuire, ni troubler le repos & la tranquilité de leurs Etats, ni en priver leurs deſcendans. Qui plus eſt le Roi de France, eſt atteint d'une maladie qu'on croit incurable, & bien qu'il ait eu quelque relache & ſoit allé a la chaſſe, on tient que s'il fatigue beaucoup, il tombera dans un êtat pire que celui ou il s'eſt veu, & hatera ſa perte. La France auſſi eſt malade de même que ſon Roi. Les Catholiques ſont

mal

mal ſatisfaits de même que les Proteſtans, les uns & les autres ſont accablés de tailles & d'impots; & les Proteſtans tellement vexés pour leur Religion, qu'ils s'eſtiment heureux, en quittant & abandonnant leurs biens, de pouvoir ſortir de France, pour aller mendier dans un pays Etranger. Or ces gens la ne peuvent que haïr un Roi, qui les traite avec tant de rigueur; & au lieu qu'il tiroit ſes principales forces, & ſes meilleurs officiers & ſoldats, des Proteſtans de

ſon Roiaume, il en ſera abandonné juſtement. Les officiers de cette Religion, êtans ſortis pour la plus part de France, & qui êtoient le principal appui de ſes armées, ſont devenus ſes plus grands ennemis, & qui ſe reſſentiront infailliblement du mauvais traitement qu'on leur a fait. Et comme il n'eſt pas difficile de battre un malade, la France & ſon Roi êtans en cet êtat, le negoce ruiné, les finances diminuées preſque de la moitié, la nobleſſe abaiſſée & ruinée, les Parlemens

ſoû-

ſoûmis, les Villes libres depoüillées de leurs privileges, le peuple reduit a la beſace, grands & petits mal ſatisfaits, il ne ſera pas difficile de la battre, & de l'abaiſſer autant qu'elle s'eſt élévée.

Et parce que l'armée des Proteſtans, qui fut battue devant Prague, avoit trop des chefs, qui fut cauſe de ſa perte; & que celle que l'Empereur, & les Princes Alliés, firent paſſer dans l'Alſaſſe, en l'an ſoixante & quatorze, ne fit que ruiner le pays, & ne

produit aucun bon effect, a cauſe qu'elle avoit trop des Commandans. Il faut que l'Empereur & ſes Alliés, n'ayent qu'un chef en chaque armée, a qui tous les autres obeiſſent, comme on fit du temps de Ferdinand ſecond, que tous les Princes Alliés donnerent des troupes au Roi de Suede, qui ſe ſousmirent a ſes ordres & combatirent toutes ſous ſon commandement.

Ainſi au ſiege de Vienne contre les Turcs, qui l'avoient aſſiegée, on donna le commande-

ment

ment de l'armée au Roi de Pologne, ce qui eut un bon ſucces. Quand il y a pluſieurs chefs dans une armée, les ſentimens ſont partagés, & bien ſouvent contraires, l'un ne veut pas ceder a l'autre, & cette diviſion eſt la cauſe, que le plus ſouvent on ne fait rien qui vaille. Celui qui commande l'armée doit bien conſulter les autres officiers principaux, comme ſont les Lieutenans Generaux, les Marechaux de Camp, & Maiſtres de Camp ou Colonels: mais aprés il doit faire choix des ſen-

timens, & faire ce qu'il trouvera le plus convenable, pour prendre ses advantages sur les ennemis, & remporter la victoire.

Il vaut mieux que l'Empereur soit Maistre des Etats du Roi d'Espagne, que le Roi de France; parce que l'Empire est fort eloigné de l'Espagne, & que la France qui est un grand Royaume, est entre deux. Et ces deux grandes puissances étans separées elles ne sont pas tant a craindre. Mais si l'Espagne tomboit entre les mains du Roi de France,

ce

ce seroient deux puissans Etats unis, & par conse-quent plus redoutables. Sous Charles V. on les a veus joints ensemble, mais quand cet Empereur abusoit de sa puissance, les autres Princes se liguoient contre lui & soustenoient le parti le plus foible, & taschoient de tenir l'equilibre entre la France & la maison d'Austriche. Davantage l'Empereur a deux fils. Il peut donner a l'un la couronne Imperiale, & l'autre celle d'Espagne, comme fit Charles V. qui donna celle de l'Empire a son fre-

frere Ferdinand, & l'autre a ſon fils Philippe, & ainſi ce ſeront deux Etats ſeparés, comme ils ſont a preſent, & par conſequent moins a craindre. Enfin les Princes de la maiſon d'Auſtriche, ont regné plus de cent cinquante ans en Eſpagne, aſſavoir depuis Philippe premier juſques a aujourd'hui, & ainſi les Rois d'Eſpagne ne changeront point de nom, ni ne ſeront point d'autre race que celui qui eſt a preſent ſur le thrône.

F I N.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE